



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

NOTE D'INFORMATION

2^e trimestre 2009

N° 18



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Siège - Avenue Abdoulaye FADIGA
BP : 3108 - DAKAR (Sénégal)
Tél. : +221 33 839 05 00
Télécopie : +221 33 823 93 35
Télex : BCEAO 21833 SG /
21815 SG / 21530 SG / 21597 SG
Site internet : <http://www.bceao.int>

Directeur de Publication

Kossi TENOU

*Directeur de la Recherche
et de la Statistique*

Email : courriers.drs@bceao.int

Impression :

Imprimerie de la BCEAO
BP : 3108 - DAKAR

ISSN 08505772

Cette revue est conçue pour la seule documentation des destinataires. Bien qu'établie selon les meilleures sources, elle est diffusée sans garantie ni responsabilité de la Banque Centrale.



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

NOTE D'INFORMATION

2^e trimestre 2009

N° 18

ISSN 08505675

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	5
SITUATION ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'UMOA	7
Situation monétaire de l'UMOA.....	9
Evolution des prix dans les Etats membres de l'UEMOA et perspectives	31
INFORMATIONS GENERALES	39
Communiqués de presse des Organes de l'UMOA.....	41
Chronologie des principales mesures de politique monétaire	47
CHRONOLOGIE ECONOMIQUE ET POLITIQUE DES ETATS DE L'UNION	51
REPERTOIRE LEGISLATIF	55
LISTE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DE LA BCEAO	57

AVANT-PROPOS

La Note d'Information vise à informer trimestriellement le public sur les décisions des organes de l'Union, la situation monétaire de l'UMOA, les interventions de la BCEAO, l'évolution des prix, les faits marquants de la vie économique et politique des Etats de l'Union, ainsi que sur les textes réglementant l'activité bancaire et financière approuvés au cours de la période.

La Banque Centrale accueillera favorablement toutes les observations et suggestions susceptibles d'améliorer la qualité et la présentation des informations contenues dans la présente publication.

Le Directeur de Publication

SITUATION ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'UMOA

SITUATION MONETAIRE DE L'UNION AU 31 MARS 2009

Le présent chapitre porte sur l'analyse de la situation monétaire dans l'Union au premier trimestre 2009. Elle est structurée autour des quatre parties ci-après :

- Environnement économique et financier financier de l'Union ;
- Evolution des agrégats monétaires ;
- Marchés financier et monétaire ;
- Mise en œuvre de la politique monétaire.

I - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'UNION

Les économies de l'Union ont évolué au premier trimestre 2009 dans un environnement international marqué par la poursuite du ralentissement de l'activité au plan mondial, en dépit des efforts entrepris par les pays développés pour assainir les marchés financiers et relancer la demande globale.

Selon les dernières estimations, l'activité économique aux Etats-Unis s'est contractée de 1,5% au cours du premier trimestre 2009, soit un repli de même ampleur que celui du dernier trimestre de l'année 2008. Dans la Zone euro, la baisse du PIB s'est accentuée en s'établissant à 2,5% après une contraction de 1,8% au quatrième trimestre 2008. Les économies émergentes et en développement se sont ressenties de la chute du volume des échanges internationaux. Le taux de croissance du PIB de la Chine ressortirait, en termes réels, à 6,1% au premier trimestre 2009, en recul de 0,7 point de pourcentage par rapport au quatrième trimestre 2008, soit la plus mauvaise performance trimestrielle de ces dix dernières années pour ce pays.

Ces évolutions pourraient se prolonger sur le reste de l'année selon les projections du Fonds Monétaire International (FMI). La récession toucherait tous les grands pays industrialisés et de nombreuses économies émergentes et en développement. Le FMI prévoit, en 2009, une contraction du PIB aux Etats-Unis et dans la Zone euro de 2,8% et 4,2% respectivement, contre une croissance de 1,1% et 0,9% en 2008. Au

Japon, le PIB chuterait de 6,2% contre une baisse de 0,6% l'année précédente. Pour la Chine et l'Inde, qui avaient atteint des taux de croissance de 9,0% et 7,3% en 2008 respectivement, l'activité économique ne croîtrait que de 6,5% et 4,5% en 2009. Le FMI table sur une contraction du PIB mondial de l'ordre de 1,3% en 2009 contre une expansion de 3,2% en 2008.

Sur les marchés des matières premières, les cours du pétrole se sont légèrement raffermis au cours du premier trimestre de l'année, à la faveur principalement de la mise en œuvre effective, par les pays membres de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP), de la décision prise en décembre 2008 de réduire l'offre de pétrole. Les cours observés sur le marché de New York ont augmenté de l'ordre de 10,3% entre décembre 2008 et mars 2009. L'indice mensuel des prix des produits énergétiques, calculé par le FMI, a enregistré une croissance de 2,4% au premier trimestre 2009, contre une baisse de 52,0% le trimestre précédent.

La quasi-totalité des produits de base exportés par les pays de l'Union ont connu, en glissement annuel, un repli de leurs cours en mars 2009, en liaison avec la chute de la demande à l'exportation. Cependant, entre décembre 2008 et mars 2009, les cours de la plupart des produits de base exportés par les pays de l'Union se sont inscrits à la hausse. Seuls les cours du café robusta et du coton ont enregistré des baisses moyennes respectives de 8,2% et 4,4% durant la période, du fait de l'atonie de la demande internationale. Les cours du café pourraient néanmoins connaître une remontée, en relation avec la baisse attendue de l'offre de café provenant de la Colombie, du Vietnam et de l'Amérique centrale.

Les prix du cacao, exprimés en dollars des Etats-Unis, se sont raffermis de 0,8%, d'un trimestre à l'autre, tandis que ceux de l'huile de palme et de palmiste ont connu des progressions respectives de 18,3% et 6,1%. Les cotations du caoutchouc se sont, quant à elles, accrues de 8,1%. Le cours de l'or a, pour sa part, augmenté de 12,5%.

La poursuite de la dépression de la demande a entraîné un net recul des tensions inflationnistes. Dans la Zone euro, le taux d'inflation s'est situé, en glissement annuel, à 0,6% à fin mars 2009

contre 1,6% à la fin du trimestre précédent. Aux Etats-Unis, l'indice des prix à la consommation s'est replié de 0,4% à fin mars 2009, contre une progression de 0,1% à fin décembre 2008.

Dans un contexte de dégradation des perspectives économiques, de modération de l'inflation et de crise du système financier, les principales banques centrales ont pris des mesures exceptionnelles afin de soutenir le système financier et faciliter l'accès au crédit. Au premier trimestre 2009, la Réserve Fédérale américaine (FED) a maintenu la marge de fluctuation pour son objectif du taux des fonds fédéraux dans la fourchette de 0% à 0,25%. Elle a mis en œuvre des mesures de politique monétaire non conventionnelles destinées à assurer le fonctionnement normal des marchés financiers et à faire baisser les taux à long terme.

Pour sa part, la Banque Centrale Européenne (BCE) a baissé à deux reprises ses taux directeurs pendant le premier trimestre 2009. En janvier 2009, son principal taux directeur, le taux de refinancement est passé de 2,5% à 2,0%. Le taux de la facilité marginale de prêt a été fixé à 3,0%. La BCE a, par la suite, procédé à une nouvelle baisse de 50 points de base de ses taux en mars 2009. Ainsi, le taux de refinancement est passé à 1,5%, le taux de la facilité de dépôts à 0,5% et le taux de la facilité de prêt marginal a été fixé à 2,5%.

Sur le marché des changes, l'euro s'est déprécié par rapport au dollar des Etats-Unis pendant la période sous revue, en particulier en janvier et février 2009. La monnaie américaine a plutôt bénéficié de son statut de valeur refuge dans un environnement empreint d'incertitudes. Néanmoins, la monnaie commune européenne a connu un regain de dynamisme en mars 2009. A la fin du premier trimestre 2009, un euro s'échangeait à 1,3308 dollar contre 1,3917 dollar à fin décembre 2008 et 1,2644 à fin février 2009.

Au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), l'activité économique s'est ressentie de la chute de la demande mondiale et des niveaux encore faibles des prix des matières premières exportées. Les informations disponibles, sur la base des enquêtes de conjoncture réalisées par la BCEAO, font ressortir des signes d'un recul de l'activité dans certains secteurs, notamment les BTP, les mines, l'exploitation du bois et le textile. En effet, dans le secteur des BTP, l'activité a enregistré un reflux au cours du trimestre sous revue, par rapport à la même période de

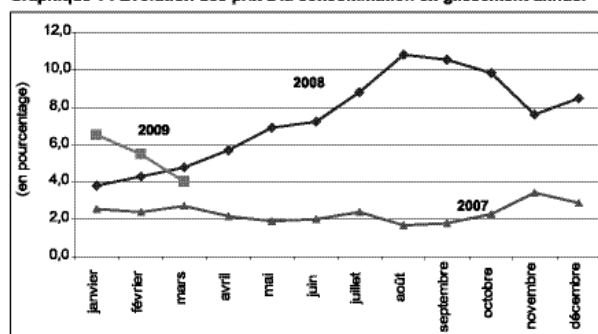
l'année précédente, en liaison avec une baisse des mises en chantier. L'indice synthétique de conjoncture pour le secteur des BTP s'est inscrit en baisse de 13,6%, en glissement annuel, sur le trimestre. En outre, l'indice de la production industrielle s'est replié de 8,3%, en glissement annuel, au premier trimestre dans le secteur des textiles, de 3,4% dans celui de l'extraction minière et de 30,3% dans l'industrie du bois.

Au niveau du secteur tertiaire, l'activité s'est globalement dégradée durant la période sous revue. L'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail du secteur moderne (ICA) s'est inscrit en baisse, en glissement annuel, de 5,9% au premier trimestre 2009, après une progression de 9,3% le trimestre précédent.

Sur la base des dernières projections des Services officiels des Etats membres, le taux de croissance du produit intérieur brut de l'Union, en termes réels, se situerait à 3,5% en 2009 contre 3,8% en 2008. Cette croissance serait soutenue par une bonne performance du secteur agricole et la mise en œuvre, par les Etats, de programmes d'investissements publics. Cependant, ces perspectives demeurent empreintes d'incertitudes, notamment sur les conditions météorologiques, ainsi que sur l'ampleur et la durée de la récession économique au sein des pays industrialisés et émergents.

La décélération de l'inflation, amorcée en septembre 2008, s'est poursuivie au premier trimestre de l'année 2009. Le taux d'inflation, en glissement annuel, s'est situé à 4,0% à fin mars 2009 contre 8,5% à fin décembre 2008 et 10,8% à fin août 2008. Cette évolution est imputable à la baisse des prix à la pompe des carburants, en rapport avec la détente des cours mondiaux du pétrole brut, et à une progression de moindre ampleur des prix des céréales locales au premier trimestre 2009 par rapport à la même période de 2008.

Graphique 1 : Evolution des prix à la consommation en glissement annuel



Source : BCEAO.

Par pays, le taux d'inflation en glissement annuel, à fin mars 2009, s'est établi à 8,7% au Niger, 6,8% au Burkina, 6,4% au Togo, 5,3% au Mali, 5,1% en Guinée-Bissau, 3,6% en Côte d'Ivoire, 3,2% au Bénin et 1,5% au Sénégal. La divergence des niveaux d'inflation dans les pays de l'UMOA persiste, l'écart-type de la distribution des taux d'inflation en glissement annuel ressortant à 2,4 points de pourcentage en mars 2009 contre 1,7 point un an plus tôt.

L'Union a enregistré à fin mars 2009 un différentiel moyen d'inflation défavorable de 4,3 points de pourcentage, par rapport à la Zone euro. En revanche, le différentiel est favorable à l'Union comparativement à ses principaux partenaires de la CEDEAO, notamment le Nigeria et le Ghana, avec lesquels l'écart d'inflation ressort respectivement à 9,0 points et 14,9 points de pourcentage.

La situation des finances publiques demeure marquée, au cours du premier trimestre 2009, par des tensions de trésorerie, comme en témoigne l'accumulation d'arriérés de paiement intérieurs dans certains Etats. Toutefois, les contraintes financières des Etats ont été atténuées par le niveau relativement important des dons reçus, reflétant le soutien des partenaires aux programmes de développement des pays de l'Union et par une légère amélioration du recouvrement des recettes fiscales.

II - EVOLUTION DES AGREGATS MONETAIRES

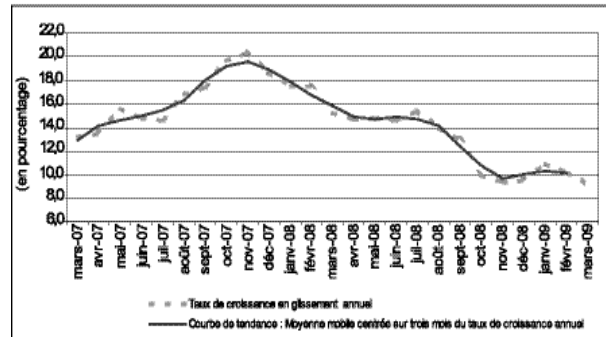
La situation monétaire de l'Union à fin mars 2009, comparée à celle à fin décembre 2008, est caractérisée par un repli de la masse monétaire, induit par la baisse des avoirs extérieurs nets, dont l'impact a été atténué par la progression du crédit intérieur. Les interventions globales de la BCEAO se sont inscrites en baisse, à la faveur de la tendance à la reconstitution de la liquidité bancaire.

2.1 - La masse monétaire

Sur les trois premiers mois de l'année 2009, la masse monétaire s'est repliée de 0,7%, pour s'établir à 9.262,9 milliards à fin mars 2009, après une progression de 7,0% le trimestre précédent. A la même période de l'année précédente, un recul de 0,3% avait été relevé. La baisse de la masse monétaire traduit un retrait de l'encours de la circulation fiduciaire.

En glissement annuel, le rythme de croissance de la masse monétaire s'est encore ralenti, le taux de croissance ayant baissé à 9,1% à fin mars 2009, après 9,6% en décembre 2008 et 13,0% enregistré en septembre 2008.

Graphique 2 : Evolution de la masse monétaire en glissement annuel



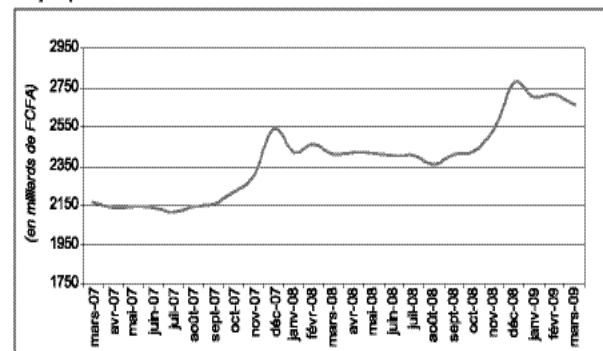
Source : BCEAO.

2.1.1 - La circulation fiduciaire

Durant le trimestre sous revue, la circulation fiduciaire a enregistré une baisse saisonnière de 4,1% pour s'établir à 2.661,6 milliards à fin mars 2009, après le pic atteint en décembre 2008, période coïncidant avec la commercialisation des produits agricoles et les fêtes de fin d'année. A la même période de l'année précédente, la circulation fiduciaire avait enregistré un repli de 5,2%.

En glissement annuel, la circulation fiduciaire est ressortie en hausse de 10,4% à fin mars 2009, après la progression de 9,2% observée à fin décembre 2008.

Graphique 3 : Evolution de la circulation fiduciaire



Source : BCEAO.

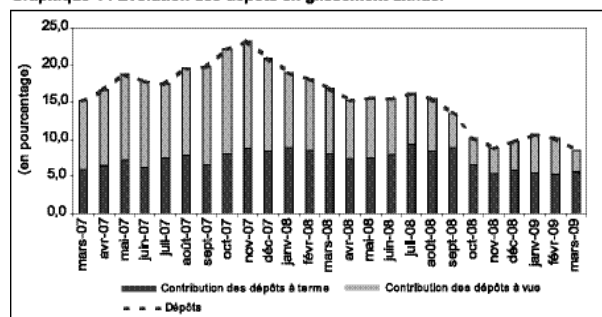
2.1.2 - Les dépôts

Les dépôts des agents non monétaires se sont consolidés de 0,8% sur les trois premiers mois de l'année, pour s'établir à 6.601,3 milliards à fin mars 2009, soit une modération de leur rythme de progression, en comparaison avec les hausses de 3,8% et 1,8% enregistrées

respectivement le trimestre précédent et à la même période de 2008. Les augmentations par pays demeurent relativement faibles. Les plus importantes ont été relevées au Togo (+17,7 milliards), au Burkina (+16,5 milliards) et au Bénin (+12,0 milliards). Des baisses sont observées en Côte d'Ivoire (-10,4 milliards) et en Guinée-Bissau (-2,9 milliards).

En glissement annuel, le rythme de croissance des dépôts auprès du système bancaire a poursuivi sa tendance baissière, en se situant à 8,6% à fin mars 2009 contre 9,7% en décembre 2008. L'évolution sur la période semble refléter les problèmes de trésorerie des entreprises privées, des sociétés d'Etat et des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), en liaison avec le reflux du chiffre d'affaires du commerce de détail et le renchérissement des approvisionnements des entreprises du secteur industriel.

Graphique 4 : Evolution des dépôts en glissement annuel



Source : BCEAO.

2.2 - Les contreparties de la masse monétaire

2.2.1 - Les avoirs extérieurs nets

Durant le premier trimestre 2009, les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires se sont repliés de 104,8 milliards, pour se situer à 4.652,4 milliards à fin mars 2009, après une progression de 207,3 milliards le trimestre précédent. A la même période de l'année 2008, la position extérieure nette des institutions monétaires avait enregistré un recul de 222,0 milliards. L'évolution observée durant le trimestre sous revue résulte de la contraction de 58,6 milliards des avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale et de 46,2 milliards de ceux des banques.

Le repli des avoirs extérieurs nets de la BCEAO est imputable à la diminution de 37,8 milliards des réserves de change et à la hausse de 20,8 milliards de ses engagements extérieurs. Le recul des réserves officielles de change de la Banque Centrale reflète la baisse de l'encours des avoirs

en compte d'opérations (-121,9 milliards), légèrement compensée par la réévaluation des avoirs en or (+84,9 milliards) dans le bilan de l'Institut d'émission, en raison de l'appréciation du cours de l'or. La diminution des réserves de change s'explique, pour une grande part, par les ordres initiés en couverture des importations de produits pétroliers et le règlement de la dette publique de certains Etats membres de l'Union vis-à-vis des partenaires au développement. En effet, depuis le début de l'année, les transferts via la BCEAO se sont soldés par des sorties nettes d'un montant de 173,9 milliards, après celles de 205,9 milliards enregistrées à la même période de l'année 2008.

La baisse des avoirs extérieurs nets des banques traduit celle de 31,3 milliards de leurs disponibilités auprès de leurs correspondants hors de l'Union, accentuée par l'accroissement de 12,1 milliards de leurs engagements vis-à-vis de l'extérieur.

En glissement annuel, les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires ont progressé de 4,7% à fin mars 2009, en accélération de 2,7 points de pourcentage par rapport à fin décembre 2008. Cette évolution est impulsée par le renforcement des avoirs extérieurs de la BCEAO, dont le taux de croissance est passé de 4,0% en décembre 2008 à 6,2% en mars 2009.

2.2.2 - Le crédit intérieur

Durant le premier trimestre de l'année 2009, le crédit intérieur a progressé de 2,8% sous l'effet de la dégradation de la position nette débitrice des Gouvernements vis-à-vis du système bancaire, les crédits à l'économie ayant enregistré une baisse. A la même période de l'année 2008, la hausse était de 1,4%. Au trimestre précédent, le crédit intérieur avait enregistré un accroissement de 5,4%.

2.2.2.1 - La position nette des Gouvernements (PNG)

Au cours du premier trimestre 2009, la position nette débitrice des Gouvernements vis-à-vis des institutions monétaires s'est dégradée de 192,3 milliards, en liaison avec les tensions sur la trésorerie des Etats membres. L'évolution ainsi observée résulte de l'utilisation des dépôts publics dans les livres de la Banque Centrale (-90,9 milliards) et dans ceux des banques (-51,8 milliards) pour le règlement de la dette publique et le remboursement de

titres émis sur le marché régional. Elle s'explique également par la hausse de 59,4 milliards des concours des banques, en liaison avec les souscriptions des établissements de crédit aux émissions de titres publics et des emprunts auprès du système bancaire. Les dégradations les plus marquées ont concerné le Sénégal (101,9 milliards), où le Trésor a bénéficié d'une avance en compte de près de 66,0 milliards auprès des banques, et le Bénin (47,6 milliards).

D'une année à l'autre, la position nette débitrice des Gouvernements s'est détériorée de 165,7 milliards à fin mars 2009, du fait principalement des souscriptions par les banques aux émissions de titres publics sur le marché financier régional, en particulier depuis le troisième trimestre 2008, et des tirages sur le FMI (+81,4 milliards).

2.2.2.2 - Les crédits à l'économie

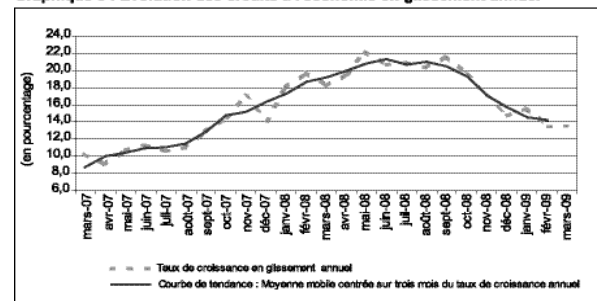
L'encours des crédits à l'économie s'est replié de 0,4% sur le trimestre, pour ressortir à 5.603,9 milliards à fin mars 2009, après une hausse de 4,0% au trimestre précédent et de 0,6% à la même période de l'année précédente. L'évolution observée durant le premier trimestre 2009 est imputable au recul de 52,3 milliards des concours ordinaires, atténué par l'accroissement de 29,1 milliards des crédits de campagne. Le dégonflement des concours ordinaires résulte à la fois des remboursements effectués par les entreprises opérant dans les secteurs de l'énergie, de l'agro-industrie, des télécommunications et des industries chimiques, ainsi que de la baisse des nouvelles mises en place en faveur des particuliers.

En liaison avec l'évolution enregistrée sur le trimestre, la décélération du crédit bancaire en rythme annuel s'est poursuivie. Le taux de croissance s'établirait à 13,6% à fin mars 2009 après 14,7% en décembre 2008. Le ralentissement de la croissance des crédits à l'économie, enregistré depuis le dernier trimestre de l'année 2008, pourrait être lié à un attentisme des banques, en rapport avec les difficultés de certains secteurs du fait de la crise économique mondiale actuelle. En effet, il a été relevé le durcissement des conditions débitrices en moyenne sur le premier trimestre par rapport à la même période de l'année précédente pour les concours destinés à couvrir les besoins de trésorerie (+0,70 point de pourcentage), de l'habitation (+0,51 point) et de consommation (+0,22 point), d'une part, et la décélération des nouvelles mises en place de crédit en faveur

des entreprises du secteur privé productif, d'autre part.

Le taux net de dégradation du portefeuille des banques de l'Union s'est établi à 8,0% à fin mars 2009, après 7,2% à fin décembre 2008.

Graphique 5 : Evolution des crédits à l'économie en glissement annuel



Source : BCEAO.

2.3 - Les interventions de la Banque Centrale

Les interventions de la Banque Centrale ont baissé de 57,0 milliards durant le trimestre, en liaison avec le recul de 53,1 milliards des refinancements en faveur des banques et de 3,9 milliards des concours aux Trésors nationaux. Elles se sont ainsi situées à 583,7 milliards au 31 mars 2009, soit 312,9 milliards au titre des concours aux banques et établissements financiers et 270,8 milliards au titre des concours aux Trésors.

La baisse des concours aux banques au cours du premier trimestre 2009 est intervenue dans un contexte de reconstitution de la liquidité bancaire et d'atonie de l'activité économique.

S'agissant de l'évolution de la liquidité bancaire, les facteurs autonomes qui l'influencent, c'est-à-dire ceux liés aux opérations avec la clientèle et indépendants des interventions de la Banque Centrale, ont exercé un effet expansif sur la trésorerie des banques. Selon les estimations, le solde net positif des versements de billets aux guichets des banques (+79,6 milliards) et les paiements effectués par les Trésors au profit des banques ou de leur clientèle (+74,8 milliards), atténués par le solde négatif des transferts nets des banques avec l'extérieur via l'Institut d'émission (-126,5 milliards) et d'autres facteurs nets (-12,1 milliards), auraient affecté positivement la trésorerie bancaire durant le trimestre de 16,7 milliards.

Par ailleurs, l'atonie de l'activité économique enregistrée durant la récente période avec son impact sur le ralentissement de l'encours des crédits à l'économie pourraient avoir induit un

recul des besoins de refinancement des banques.

Dans ce contexte, les banques se sont progressivement désengagées du guichet de la pension (-128,7 milliards). Une partie des besoins précédemment exprimés sur ce guichet s'est reportée sur le marché des appels d'offres d'injection de liquidités, à la faveur de l'ouverture d'un nouveau guichet à un mois. Le marché des appels d'offres a ainsi enregistré une hausse de 75,6 milliards au cours du premier trimestre 2009, faisant de ce guichet le principal canal de refinancement des banques.

Le repli des concours aux Trésors nationaux est entièrement imputable aux remboursements des concours monétaires directs consolidés effectués par l'ensemble des Etats concernés, à l'exception de la Côte d'Ivoire, du Niger et de la Guinée-Bissau qui n'ont pu honorer les échéances dues pour des montants respectifs de 5.654,5 millions, 886,2 millions et 73,6 millions. Les arriérés de paiement accumulés par ces trois pays se chiffrent respectivement à 79.162,9 millions, 12.702,8 millions et 147,2 millions au 1^{er} avril 2009.

III - MARCHES FINANCIER ET MONETAIRE

Au cours du premier trimestre 2009, le **marché des titres publics** est demeuré relativement animé. En effet, quatre émissions de bons du Trésor d'un montant global de 77,9 milliards ont été enregistrées contre 101,1 milliards durant le trimestre précédent. Ces opérations ont concerné le Burkina (une émission d'un montant de 18,0 milliards sur trois mois), la Côte d'Ivoire (deux émissions portant sur 19,1 milliards et 19,7 milliards sur un mois) et le Mali (une émission d'un montant de 21,1 milliards sur six mois). Les taux de rendement de ces opérations se sont inscrits dans une tendance baissière, en se situant à 6,7144% pour le Burkina, 5,5215% et 6,0338% pour la Côte d'Ivoire et 6,1666% pour le Mali, contre respectivement 6,7450%, 7,1143%, 6,4297% et 6,4333% pour les émissions de bons du Trésor de la Côte d'Ivoire, du Sénégal, du Burkina et du Niger effectuées durant le quatrième trimestre 2008. Par ailleurs, le Trésor du Mali a émis des obligations pour un montant de 21,1 milliards sur cinq ans au taux de 7,0%.

Durant le trimestre, les tombées d'échéances sur le marché des titres publics de l'Union se sont élevées à 42,1 milliards contre 110,6 milliards le trimestre précédent. A fin mars 2009, les encours des bons et obligations du Trésor émis par appel public à l'épargne sont ressortis respectivement à 380,2 milliards et 631,9 milliards.

L'orientation baissière des indices sur la **Bourse Régionale des Valeurs Mobilières** s'est poursuivie durant le premier trimestre 2009. En effet, l'indice BRVM₁₀ et l'indice BRVM composite ont enregistré une forte chute en se fixant au 31 mars 2009 respectivement à 157,41 points et 149,08 points contre 192,08 et 178,17 au 31 décembre 2008.

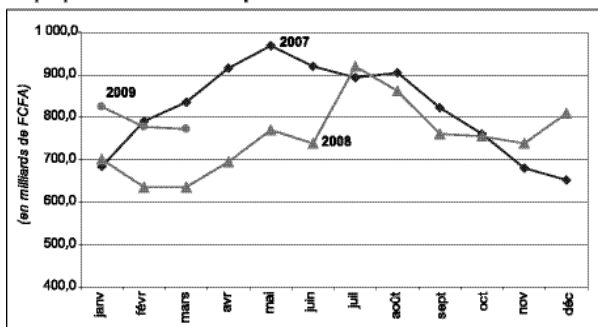
La capitalisation boursière totale du marché s'est inscrite en repli de 14,9%, ressortant à 3.279,1 milliards à fin mars, après la baisse de 16,8% observée le trimestre précédent. Cette évolution est essentiellement imputable au repli de 16,3% de la capitalisation du marché des actions, qui s'est établie à 2.791,7 milliards à fin mars 2009.

Le repli des indices et de la capitalisation boursière des actions est dû à la baisse des cours des principaux titres de la BRVM, notamment dans le secteur des télécommunications représentant plus du tiers de la capitalisation. La capitalisation du marché obligataire s'est également contractée, passant de 514,7 milliards au 31 décembre 2008 à 487,4 milliards, en raison des amortissements partiels ou de la radiation de certaines lignes obligataires, légèrement compensés par l'introduction d'une nouvelle ligne à la cote.

Sur le **marché interbancaire**, les taux moyens sur le compartiment à une semaine, compartiment le plus actif, se sont détendus durant le trimestre sous revue, en ressortant à 4,71% en mars 2009 contre 6,02% en décembre 2008, en relation avec les actions menées par la Banque Centrale sur le guichet hebdomadaire des appels d'offres d'injection de liquidités et l'ouverture du guichet à un mois.

En effet, les montants injectés sur ces guichets ont évolué de 160,0 milliards à fin décembre 2008 à 199,1 milliards en début mars, avant de se situer à 235,6 milliards à fin mars 2009 à la faveur de l'activation du guichet à un mois.

Graphique 6 : Evolution de la liquidité bancaire



Source : BCEAO.

Ces actions ont permis de satisfaire à la marge, les besoins de trésorerie des banques dont les avoirs en compte ordinaire et compte de règlement sont passés de 808,4 milliards au 31 décembre 2008 à 772,0 milliards au 31 mars 2009, soit une baisse de 36,4 milliards, sous l'effet du désengagement progressif des banques du guichet de la pension partiellement compensé par l'effet expansif des facteurs autonomes de la liquidité.

IV – MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MONETAIRE

4.1 – Politique des taux d'intérêt

4.1.1 – Taux directeurs de la BCEAO

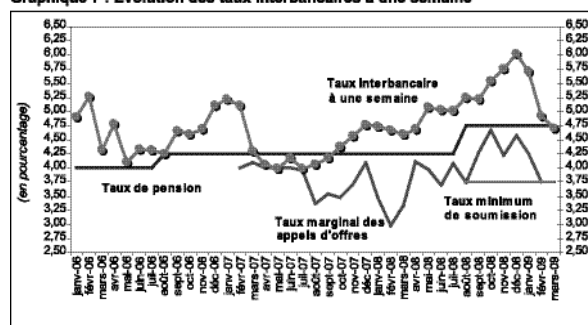
La conjoncture économique et financière de l'Union durant le premier trimestre 2009 a été marquée par des incertitudes sur les perspectives de croissance économique et un niveau encore élevé de l'inflation, malgré une tendance à la décélération des prix. La persistance d'un différentiel réel négatif relativement important entre le taux de pension de l'Union et celui de la facilité de prêt marginal dans la Zone euro a réduit la marge de manœuvre de la Banque Centrale. Ainsi, la BCEAO a décidé de maintenir inchangés ses taux directeurs, dans l'attente de la confirmation des tendances observées sur le trimestre. Le taux de pension est demeuré à 4,75%, son niveau en vigueur depuis le 16 août 2008.

4.1.2 – Politique d'open market

La conduite de la politique monétaire, au cours du premier trimestre 2009, a été marquée par le renforcement du cadre opérationnel de la BCEAO sur le marché monétaire, qui s'est traduit depuis le 19 février 2009 par l'activation du

guichet d'appels d'offres à un mois, en sus de celui à une semaine.

Graphique 7 : Evolution des taux interbancaires à une semaine



Source : BCEAO.

Ces actions de la BCEAO visaient à rassurer les banques sur la volonté de la Banque Centrale à couvrir leurs besoins de liquidité. Elles ont, par ailleurs, contribué à faire évoluer, en mars 2009, les taux du marché interbancaire à une semaine dans l'intervalle compris entre le taux minimum de souscription et celui de la pension. En effet, le taux interbancaire moyen à une semaine s'est inscrit à 4,71% en mars 2009 contre 4,87% en février 2009 et 6,02% en décembre 2008, se situant entre le taux minimum des appels d'offres à une semaine (3,7500%) et celui de la pension (4,7500%).

Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,8068% à 4,7490% contre une plage de 4,4986% à 4,7435% le trimestre précédent.

4.2 – Réserves obligatoires

Les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques de l'Union n'ont pas été modifiés durant le trimestre sous revue, au cours duquel il a été relevé une décélération du rythme d'expansion des crédits à l'économie dans les pays de l'Union et une tendance à la reconstitution de la liquidité bancaire.

L'examen de la mise en œuvre du dispositif des réserves obligatoires sur l'ensemble de la période met en évidence une situation de liquidité excédentaire pour les banques de l'Union. En effet, les réserves effectivement constituées se sont établies à 815,3 milliards pour la période prenant fin le 15 mars 2009 pour des réserves requises de 609,8 milliards. Ainsi, les réserves libres se sont situées à 205,5 milliards, contre 159,1 milliards pour la période échue le 15 décembre 2008.

CONCLUSION

L'analyse de la situation économique au premier trimestre 2009 laisse entrevoir quelques signes de ralentissement de l'activité, en liaison essentiellement avec la dégradation des perspectives économiques mondiales.

Par ailleurs, le premier trimestre 2009 a été caractérisé par une décélération des tensions inflationnistes, en rapport notamment avec la détente des cours mondiaux du pétrole brut et un ralentissement de la progression des prix des céréales.

L'exécution des opérations financières des Etats laisse apparaître des tensions de trésorerie

marquées par l'accumulation d'arriérés de paiement intérieurs dans certains Etats.

Au plan monétaire, le rythme de progression de la liquidité globale a poursuivi son ralentissement, consécutivement à la décélération de la hausse des crédits à l'économie. Quant à la liquidité bancaire, elle s'est inscrite en baisse, du fait du repli des refinancements de la BCEAO en faveur des banques, dans un contexte de reconstitution de la trésorerie bancaire.

Au regard de ces évolutions, la Banque Centrale a maintenu inchangés ses taux directeurs, depuis la dernière modification intervenue le 16 août 2008 qui a porté le taux de pension à 4,75%.

U.M.O.A : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

(en milliards de FCFA)

	2007												2008			2009
	2006			2007			2007			2008			2009			
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars (*)			
AVOIRS EXTERIEURS NETS	3 694,5	3 680,0	3 703,6	3 899,5	4 365,1	4 346,5	4 302,6	4 665,8	4 443,8	4 561,7	4 549,9	4 757,2	4 652,4			
Banque centrale	3 542,0	3 634,4	3 667,6	3 725,6	4 210,4	4 313,9	4 344,1	4 492,5	4 343,7	4 495,9	4 513,0	4 671,0	4 612,4			
Banques	152,5	45,6	36,0	173,9	154,7	32,6	(41,5)	173,3	100,1	65,8	36,9	86,2	40,0			
CREDIT INTERIEUR	4 300,5	4 326,0	4 409,1	4 783,8	4 492,0	4 568,0	4 850,9	5 386,1	5 463,6	5 554,7	5 816,4	6 132,1	6 301,2			
Position nette des Gouvernements	521,6	491,7	464,2	485,7	321,4	297,5	398,0	481,7	531,6	397,6	404,6	505,0	697,3			
Crédits à l'économie	3 778,9	3 834,3	3 944,9	4 298,1	4 170,6	4 270,5	4 452,9	4 904,4	4 932,0	5 157,1	5 411,8	5 627,1	5 603,9			
Crédits de campagne	201,3	204,3	155,6	159,9	183,6	158,5	99,7	146,8	176,1	156,0	101,3	129,7	158,8			
Crédits ordinaires	3 577,6	3 630,0	3 789,3	4 138,2	3 987,0	4 112,0	4 353,2	4 757,6	4 755,9	5 001,1	5 310,5	5 497,4	5 445,1			
ACTIF = PASSIF	7 995,0	8 006,0	8 112,7	8 683,3	8 857,1	8 914,5	9 153,5	10 051,9	9 907,4	10 116,4	10 366,3	10 889,3	10 953,6			
MASSE MONETAIRE	6 502,7	6 520,7	6 574,6	7 170,8	7 361,6	7 490,1	7 718,2	8 511,6	8 487,3	8 579,4	8 719,8	9 327,2	9 262,9			
Circulation fiduciaire	1 993,8	1 983,5	1 929,0	2 229,9	2 164,2	2 140,0	2 157,0	2 540,8	2 409,9	2 403,3	2 407,4	2 776,4	2 661,6			
Dépôts en CCP	35,3	37,3	39,8	45,8	44,5	53,3	60,4	60,9	44,9	33,1	56,2	52,0	45,2			
Dépôts en CNE	43,7	45,4	45,1	45,2	47,7	50,0	50,4	49,5	51,6	53,6	52,9	52,1	52,1			
Dépôts en Banque	4 429,9	4 454,5	4 560,7	4 849,9	5 105,2	5 246,8	5 450,4	5 860,4	5 980,9	6 089,4	6 203,3	6 446,7	6 504,0			
Sociétés d'Etat et EPIC	391,3	399,5	429,8	497,7	564,4	569,6	611,9	609,3	651,9	642,5	649,9	695,2	675,9			
A vue	238,7	253,8	261,7	335,9	382,1	353,4	388,2	416,4	452,9	431,8	425,0	480,2	444,5			
A terme	152,6	145,7	168,1	161,8	182,3	216,2	223,7	192,9	199,0	210,7	224,9	215,0	231,4			
Part. & Ent. privées	4 038,6	4 055,0	4 130,9	4 352,2	4 540,8	4 677,2	4 838,5	5 251,1	5 329,0	5 446,9	5 553,4	5 751,5	5 828,1			
A vue	2 077,5	2 045,7	2 070,3	2 224,6	2 341,1	2 458,0	2 525,9	2 739,0	2 722,1	2 793,0	2 748,0	2 913,2	2 909,1			
A terme	1 961,1	2 009,3	2 060,6	2 127,6	2 199,7	2 219,2	2 312,6	2 512,1	2 606,9	2 653,9	2 805,4	2 838,3	2 919,0			
AUTRES POSTES NETS	1 492,3	1 485,3	1 538,1	1 512,5	1 495,5	1 424,4	1 435,3	1 540,3	1 420,1	1 537,0	1 646,5	1 562,1	1 690,7			

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

ANNEXE II

U.M.O.A. : SITUATION RESUMEE DES BANQUES

(en milliards de FCFA)

	2006				2007				2008				2009	
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Mars (*)
	AVOIRS EXTERIEURS NETS	152,5	45,6	36,0	173,9	154,7	32,6	(41,5)	173,3	100,1	65,8	36,9	86,2	40,0
Avoirs extérieurs bruts	521,7	467,5	472,9	600,0	606,2	567,6	557,5	607,7	618,6	614,5	612,0	616,6	607,6	
Engagements extérieurs	369,2	421,9	436,9	426,1	451,5	535,0	599,0	434,4	518,5	548,7	575,1	530,4	567,6	
RESERVES	832,0	833,3	812,9	648,2	964,3	1 084,7	994,7	893,3	899,1	931,9	970,0	1 048,0	1 020,1	
CREANCES SUR LES ETATS	883,3	924,7	980,9	1 056,4	992,4	1 128,6	1 381,3	1 407,8	1 433,8	1 474,7	1 405,8	1 485,4	1 544,8	
CREDITS A ECONOMIE	3 759,0	3 817,2	3 929,0	4 276,7	4 154,0	4 252,6	4 436,7	4 886,9	4 917,9	5 143,4	5 397,5	5 609,7	5 589,0	
Crédits à court terme	2 494,3	2 499,9	2 538,9	2 793,3	2 661,2	2 691,2	2 728,5	3 094,9	3 049,0	3 187,3	3 288,3	3 485,0	3 386,2	
Crédits de campagne	201,3	204,3	155,6	159,9	183,6	158,5	99,7	146,8	176,1	156,0	101,3	129,7	158,8	
Crédits ordinaires	2 293,0	2 295,6	2 383,3	2 633,4	2 477,6	2 532,7	2 628,8	2 948,1	2 872,9	3 031,3	3 187,0	3 355,3	3 227,4	
Crédits à moyen terme	1 132,4	1 180,9	1 253,2	1 340,1	1 348,2	1 406,2	1 555,3	1 634,8	1 717,8	1 779,8	1 932,2	1 930,3	1 995,0	
Crédits à long terme	132,3	136,4	136,9	143,3	144,6	155,2	152,9	157,2	151,1	176,3	177,0	194,4	207,8	
ACTIF = PASSIF	5 626,8	5 620,8	5 758,8	6 155,2	6 265,4	6 498,5	6 771,2	7 361,3	7 350,9	7 615,8	7 810,2	8 229,3	8 193,9	
DEPOTS PART. & ENTREPRISES	4 321,7	4 348,4	4 435,4	4 730,9	4 900,7	5 090,6	5 270,7	5 673,1	5 744,4	5 861,6	5 991,7	6 203,8	6 261,0	
Organismes publics	289,0	299,0	310,1	385,7	366,0	420,0	437,0	428,2	421,6	419,7	442,4	458,0	437,6	
Particuliers & entreprises privées	4 032,7	4 049,4	4 125,3	4 345,2	4 534,7	4 670,6	4 833,7	5 244,9	5 322,8	5 441,9	5 549,3	5 745,8	5 823,4	
DEPOTS DES ETATS	726,4	718,2	721,7	789,9	782,1	882,5	941,3	989,9	999,6	1 012,1	1 030,4	1 053,8	1 002,0	
CREDITS DE LA BANQUE CENTRALE	2,9	3,8	1,1	23,1	34,2	31,9	35,6	127,7	148,5	198,1	219,5	357,5	310,9	
AUTRES POSTES NETS	575,8	550,4	600,6	611,3	548,4	493,5	523,6	570,6	458,4	544,0	568,6	614,2	620,0	

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

ANNEXE III

U.M.O.A. : SITUATION RESUMEE DE LA BCEAO

(en milliards de FCFA)

	2006				2007				2008				2009
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars (*)
AVOIRS EXTERIEURS NETS	3 542,0	3 634,4	3 667,6	3 725,6	4 210,4	4 313,9	4 344,1	4 492,5	4 343,7	4 495,9	4 513,0	4 671,0	4 612,4
Avoirs extérieurs bruts	3 875,4	3 935,1	3 966,5	4 028,2	4 526,8	4 646,3	4 690,2	4 795,6	4 640,3	4 881,0	4 859,2	5 053,7	5 015,9
Engagements extérieurs	333,4	300,7	298,9	302,6	316,4	332,4	346,1	303,1	296,6	385,1	346,2	382,7	403,5
CREANCES SUR LES ETATS	568,4	551,5	537,8	516,6	504,5	498,4	514,4	495,8	488,5	523,5	530,4	559,8	555,8
CREANCES SUR LES BANQUES	2,9	2,4	1,4	23,1	35,8	31,9	37,3	127,6	155,2	206,5	226,2	365,0	311,9
CREANCES SUR LES ETABL. FIN.	1,7	1,1	1,1	1,9	1,0	1,8	1,0	1,0	1,5	1,4	1,0	1,0	1,0
ACTIF = PASSIF	4 115,0	4 189,4	4 207,9	4 267,2	4 751,7	4 846,0	4 896,8	5 116,9	4 988,9	5 227,3	5 270,6	5 596,8	5 481,1
CIRCULATION FIDUCIAIRE	1 993,8	1 983,5	1 929,0	2 229,9	2 164,2	2 140,0	2 157,0	2 540,8	2 409,9	2 403,3	2 407,4	2 776,4	2 661,6
DEPOTS DES ETATS (y c. encaisses)	264,5	333,0	403,0	368,9	470,0	534,2	651,9	525,9	475,0	662,9	596,9	574,0	484,7
DEPOTS DES BANQUES (y c. encais.)	861,1	859,8	869,7	674,5	1 023,8	1 120,3	1 034,1	913,4	899,9	998,0	1 002,4	1 064,3	1 061,5
AUTRES DEPOTS	108,2	106,1	125,3	119,0	204,5	156,2	179,7	187,3	236,5	227,8	211,6	242,9	243,0
AUTRES POSTES NETS	887,4	907,0	880,9	874,9	889,2	895,3	874,1	949,5	967,6	935,3	1 052,3	939,2	1 030,3

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

ANNEXE IV

U.M.O.A. : BASE MONETAIRE

(en milliards de FCFA)

	2006				2007				2008				2009
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars (*)
BASE MONETAIRE	2 963,1	2 949,4	2 924,0	3 023,4	3 392,5	3 416,5	3 370,8	3 641,5	3 546,3	3 629,1	3 621,4	4 083,6	3 966,1
Circulation Fiduciaire	1 993,8	1 983,5	1 929,0	2 229,9	2 164,2	2 140,0	2 157,0	2 540,8	2 409,9	2 403,3	2 407,4	2 776,4	2 661,6
Réserves des banques	861,1	859,8	869,7	674,5	1 023,8	1 120,3	1 034,1	913,4	899,9	998,0	1 002,4	1 064,3	1 061,5
Autres Dépôts	108,2	106,1	125,3	119,0	204,5	156,2	179,7	187,3	236,5	227,8	211,6	242,9	243,0
CONTREPARTIES DE LA BASE MONETAIRE	2 963,1	2 949,4	2 924,0	3 023,4	3 392,5	3 416,5	3 370,8	3 641,5	3 546,3	3 629,1	3 621,4	4 083,6	3 966,1
Avoirs Extérieurs Nets	3 542,0	3 634,4	3 667,6	3 725,6	4 210,4	4 313,9	4 344,1	4 492,5	4 343,7	4 495,9	4 513,0	4 670,9	4 612,4
Position Nette du Gouvernement	303,8	218,5	134,8	147,7	34,5	(35,8)	(137,5)	(30,1)	13,4	(139,4)	(66,6)	(14,2)	71,1
Concours aux Banques et Etablissements Financiers	4,6	3,5	2,5	25,0	36,9	33,7	38,3	128,6	156,6	207,9	227,2	366,0	312,9
Autres Postes Nets	(887,3)	(907,0)	(880,9)	(874,9)	(889,3)	(895,3)	(874,1)	(949,5)	(967,4)	(935,3)	(1 052,2)	(939,1)	(1 030,3)
MASSE MONETAIRE	6 502,7	6 520,7	6 574,6	7 170,8	7 361,6	7 490,1	7 718,2	8 511,6	8 487,3	8 579,4	8 719,8	9 327,2	9 262,9
Multiplificateur	2,2	2,2	2,2	2,4	2,2	2,2	2,3	2,3	2,4	2,4	2,4	2,3	2,3

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

ANNEXE V

U.M.O.A. : POSITION NETTE DES GOUVERNEMENTS

(en milliards de FCFA)

	2006			2007			2008			2009	
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Mars (*)	
BILLETS ET MONNAIES	19,6	20,1	19,9	18,4	20,3	20,4	17,5	18,0	21,1	22,8	19,3
DEPOTS A LA BANQUE CENTRALE	244,9	312,9	383,0	350,5	449,7	513,8	634,4	507,9	453,9	574,2	465,4
DEPOTS DANS LES BANQUES	726,4	718,2	721,7	789,9	782,1	882,5	941,3	989,9	999,6	1 030,4	1 002,0
OBLIGATIONS CAUTIONNEES	18,2	16,0	14,8	19,5	15,6	16,1	15,2	16,5	12,6	13,3	13,9
TOTAL DES CREANCES	1 009,1	1 067,2	1 139,4	1 178,3	1 267,7	1 432,8	1 608,4	1 532,3	1 487,2	1 640,7	1 500,6
CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE	347,2	339,2	326,4	316,9	308,5	304,5	299,2	291,0	287,2	278,8	270,8
Escompte OC	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Article 16	337,2	329,3	320,6	311,3	303,1	299,2	293,9	285,8	282,0	273,6	265,7
C.C.P.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TITRES D'ETAT ET CONSOLIDATIONS	10,0	9,9	5,8	5,6	5,4	5,3	5,3	5,2	5,2	5,2	5,1
CONCOURS DES BANQUES	883,3	924,7	980,9	1 056,4	992,4	1 128,6	1 381,3	1 407,8	1 433,8	1 405,8	1 544,8
DEPOTS EN CCP DES PART. ET ENTR.	35,3	37,3	39,8	45,8	44,5	53,3	60,4	60,9	44,9	56,2	45,2
DEPOTS EN CNE	43,7	45,4	45,1	45,2	47,7	50,0	50,4	49,5	51,6	52,9	52,1
CONCOURS DU FMI	164,3	155,4	154,5	148,0	144,3	142,2	163,4	155,2	151,7	202,0	233,1
AUTRES CONCOURS	56,9	56,9	56,9	51,7	51,7	51,7	51,7	49,6	49,6	49,6	51,9
TOTAL DES DETTES	1 530,7	1 558,9	1 603,6	1 664,0	1 589,1	1 730,3	2 006,4	2 014,0	2 018,8	2 045,3	2 197,9
POSITION NETTE	521,6	491,7	464,2	485,7	321,4	297,5	398,0	481,7	531,6	404,6	697,3

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

U.M.O.A. : INTERVENTIONS GLOBALES DE LA BCEAO

(en milliards de FCFA)

	2006						2007			2008			2009
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars (*)
	CONCOURS AUX BANQUES & ETS FIN.	4,6	3,5	2,5	25,0	36,9	33,7	38,3	128,6	156,7	207,9	227,2	366,0
. MARCHE MONETAIRE	0,0	0,0	0,0	0,0	31,4	30,8	35,0	50,0	90,0	100,0	100,0	160,0	235,6
. PENSION	4,6	3,5	2,5	25,0	5,5	2,9	3,3	78,6	66,7	107,9	127,2	206,0	77,3
. AVANCES S/TITRES D'ETAT	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. CONSOLIDATION	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. AUTRES CONCOURS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CONCOURS AUX TRESORS	347,2	339,2	326,4	316,9	308,5	304,4	299,2	291,0	287,2	282,7	278,8	274,7	270,8
. ESCOMPTÉ OBLIGATIONS CAUTIONNEES	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. DECOUVERT EN COMPTE COURANT	337,2	329,3	320,6	311,3	303,1	299,1	293,9	285,8	282,0	277,5	273,6	269,6	265,7
. ESCOMPTÉ D'EFFETS PUBLICS (ART.13)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. ESCOMPTÉ D'EFFETS PUBLICS (ART.15)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. TITRES D'ETAT ET CONSOLIDATIONS	10,0	9,9	5,8	5,6	5,4	5,3	5,3	5,2	5,2	5,2	5,2	5,1	5,1
. CCP	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
INTERVENTIONS TOTALES	351,8	342,7	328,9	341,9	345,4	338,1	337,5	419,6	443,9	490,6	506,0	640,7	583,7

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

BENIN : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

(en milliards de FCFA)

	2006				2007				2008				2009
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars (*)
AVOIRS EXTERIEURS NETS	434,4	420,9	449,8	520,2	495,7	513,5	594,6	656,8	625,6	721,8	766,5	690,2	665,3
Banque centrale	377,4	389,6	396,9	436,7	459,6	458,8	504,3	521,3	500,4	539,0	576,7	569,4	533,5
Banques	57,0	31,3	52,9	83,5	36,1	54,7	90,3	135,5	125,2	182,8	189,8	120,8	131,8
CREDIT INTERIEUR	255,5	237,5	244,1	255,0	231,2	234,2	201,3	232,1	259,6	290,6	322,5	442,3	496,8
Position nette du Gouvernement	(107,8)	(132,2)	(142,3)	(160,8)	(222,1)	(208,2)	(258,7)	(287,9)	(280,8)	(259,7)	(228,2)	(182,1)	(134,5)
Crédits à l'économie	363,3	369,7	386,4	415,8	453,3	442,4	460,0	520,0	540,4	550,3	550,7	624,4	631,3
Crédits de campagne	19,6	14,0	13,1	8,9	41,1	29,7	12,5	20,6	25,8	15,3	4,2	14,3	19,6
Crédits ordinaires	343,7	355,7	373,3	406,9	412,2	412,7	447,5	499,4	514,6	535,0	546,5	610,1	611,7
ACTIF = PASSIF	689,9	658,4	693,9	775,2	726,9	747,7	795,9	888,9	885,2	1 012,4	1 089,0	1 132,5	1 162,1
MASSE MONETAIRE	654,3	638,2	653,2	726,1	691,2	718,2	763,0	869,4	905,6	971,8	1 019,5	1 106,5	1 116,6
Circulation fiduciaire	218,0	215,0	211,6	253,0	204,9	206,3	203,5	238,9	251,6	286,1	329,5	361,6	359,7
Dépôts en CCP	9,8	9,4	8,6	9,2	9,2	9,5	12,6	12,6	7,9	9,0	8,2	8,9	9,2
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts en Banque	426,5	413,8	433,0	463,9	477,1	502,4	546,9	617,9	646,1	676,7	681,8	736,0	747,7
Sociétés d'Etat et EPIC	43,5	43,2	48,2	50,6	55,7	58,8	68,8	72,6	81,8	85,2	85,3	89,4	82,7
A vue	16,7	17,3	17,0	19,2	20,4	22,5	29,3	35,2	42,2	34,9	36,4	39,2	33,3
A terme	26,8	25,9	31,2	31,4	35,3	36,3	39,5	37,4	39,6	50,3	48,9	50,2	49,4
Part. & Ent. privées	383,0	370,6	384,8	413,3	421,4	443,6	478,1	545,3	564,3	591,5	596,5	646,6	665,0
A vue	197,5	193,3	199,9	221,1	224,3	233,6	252,3	303,2	310,5	331,3	306,8	346,7	344,7
A terme	185,5	177,3	184,9	192,2	197,1	210,0	225,8	242,1	253,8	260,2	289,7	299,9	320,3
AUTRES POSTES NETS	35,6	20,2	40,7	49,1	35,7	29,5	32,9	19,5	(20,4)	40,6	69,5	26,0	45,5

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

BURKINA : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

(en milliards de FCFA)

	2006			2007			2008			2009			
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Mars (*)			
AVOIRS EXTERIEURS NETS	227,9	227,2	226,5	221,0	383,9	432,3	458,3	409,3	383,4	357,3	333,2	369,0	407,3
Banque centrale	227,0	227,7	226,4	202,9	350,3	392,1	431,9	355,0	318,9	291,3	297,4	315,0	332,1
Banques	0,9	-0,5	0,1	18,1	33,6	40,2	26,4	54,3	64,5	62,4	35,8	54,0	75,2
CREDIT INTERIEUR	485,7	477,6	474,3	512,2	443,6	388,8	394,6	452,8	484,0	528,7	582,9	603,7	602,8
Position nette du Gouvernement	(20,8)	(27,2)	(56,8)	(30,2)	(107,2)	(133,9)	(141,6)	(93,8)	(91,8)	(79,4)	(49,8)	(59,7)	(64,9)
Crédits à l'économie	506,5	504,8	531,1	542,4	550,8	522,7	536,2	546,6	575,8	608,1	632,7	663,4	667,7
Crédits de campagne	90,0	94,3	90,0	75,5	46,9	53,1	33,2	18,1	58,4	40,9	29,8	14,1	40,6
Crédits ordinaires	416,5	410,5	441,1	466,9	503,9	469,6	503,0	528,5	517,4	567,2	602,9	649,3	627,1
ACTIF = PASSIF	713,6	704,8	700,8	733,2	827,5	821,1	852,9	862,1	867,4	882,4	916,1	972,7	1 010,1
MASSE MONETAIRE	649,0	648,0	628,8	661,6	760,2	783,3	817,9	813,2	812,8	829,1	849,9	910,6	936,2
Circulation fiduciaire	162,0	145,8	131,8	142,0	189,4	196,5	208,8	202,4	164,1	161,1	174,2	213,6	222,7
Dépôts en CCP	3,5	3,8	3,3	3,7	4,0	3,1	3,5	3,5	3,4	3,8	8,2	4,8	4,8
Dépôts en CNE	43,7	45,4	45,1	45,2	47,7	50,0	50,4	49,5	51,6	53,6	52,9	52,1	52,1
Dépôts en Banque	439,8	453,0	448,6	470,7	519,1	533,7	555,2	557,8	593,7	610,6	614,6	640,1	656,6
Sociétés d'Etat et EPIC	69,5	75,4	74,5	77,2	86,1	84,6	94,6	83,3	85,9	75,0	97,9	88,1	96,2
A vue	29,5	32,8	26,3	30,0	45,4	37,6	39,5	31,3	32,4	25,7	33,1	28,8	29,8
A terme	40,0	42,6	48,2	47,2	40,7	47,0	55,1	52,0	53,5	49,3	64,8	59,3	66,4
Part. & Ent. privées	370,3	377,6	374,1	393,5	433,0	449,1	460,6	474,5	507,8	535,6	516,7	552,0	560,4
A vue	188,7	174,1	170,1	192,2	210,2	205,2	209,7	231,1	243,2	241,2	239,7	257,2	270,7
A terme	181,6	203,5	204,0	201,3	222,8	243,9	250,9	243,4	264,6	294,4	277,0	294,8	289,7
AUTRES POSTES NETS	64,6	56,8	72,0	71,6	67,3	37,8	35,0	48,9	54,6	53,3	66,2	62,1	73,9

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

ANNEXE IX

COTE D'IVOIRE : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

(en milliards de FCFA)

	2006			2007			2008			2009	
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Mars (*)	
AVOIRS EXTERIEURS NETS	830,3	776,8	795,7	821,8	1 062,6	1 000,9	965,2	1 036,6	1 006,6	1 021,0	1 017,8
Banque centrale	707,5	668,3	727,5	776,0	905,5	946,0	927,4	994,2	957,5	950,0	966,2
Banques	122,8	108,5	68,2	45,8	157,1	54,9	37,8	42,4	49,1	71,0	51,6
CREDIT INTERIEUR	1 459,4	1 469,6	1 393,4	1 636,3	1 436,3	1 500,1	1 675,2	1 962,5	1 926,5	2 103,7	2 044,7
Position nette du Gouvernement	385,4	385,6	321,7	345,3	290,8	305,9	367,7	430,7	455,1	424,5	405,8
Crédits à l'économie	1 074,0	1 084,0	1 071,7	1 291,0	1 145,5	1 194,2	1 307,5	1 531,8	1 471,4	1 704,1	1 638,9
Crédits de campagne	43,9	54,2	26,0	65,7	53,9	37,7	32,8	96,6	74,0	94,7	77,4
Crédits ordinaires	1 030,1	1 029,8	1 045,7	1 225,3	1 091,6	1 156,5	1 274,7	1 435,2	1 397,4	1 609,4	1 561,5
ACTIF = PASSIF	2 289,7	2 246,4	2 189,1	2 458,1	2 498,9	2 501,0	2 640,4	2 999,1	2 933,1	3 124,7	3 062,5
MASSE MONETAIRE	2 073,8	2 047,5	2 010,3	2 294,8	2 351,4	2 347,4	2 463,3	2 836,5	2 780,4	2 997,5	2 905,3
Circulation fiduciaire	703,1	685,6	640,6	815,2	757,6	758,4	770,4	1 043,4	976,4	1 078,7	996,9
Dépôts en CCP	9,6	9,1	8,9	12,8	9,2	7,9	15,5	16,9	7,5	16,4	10,8
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts en Banque	1 361,1	1 352,8	1 360,8	1 466,8	1 584,6	1 581,1	1 677,4	1 776,2	1 796,5	1 900,9	1 897,6
Sociétés d'Etat et EPIC	60,9	66,0	63,6	78,2	130,2	126,9	121,4	104,2	102,8	69,0	65,5
A vue	29,7	35,7	32,6	43,7	91,6	50,8	50,6	57,6	56,9	38,8	34,8
A terme	31,2	30,3	31,0	34,5	38,6	76,1	70,8	46,6	45,9	30,2	30,7
Part. & Ent. privées	1 300,2	1 286,8	1 297,2	1 388,6	1 454,4	1 454,2	1 556,0	1 672,0	1 693,7	1 831,9	1 832,1
A vue	627,9	624,0	619,0	679,4	707,5	718,0	798,4	865,3	833,1	864,2	835,6
A terme	672,3	662,8	678,2	709,2	746,9	736,2	757,6	806,7	860,6	967,7	996,5
AUTRES POSTES NETS	215,9	198,9	178,8	163,3	147,5	153,6	177,1	162,6	152,7	127,2	157,2

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

GUINEE-BISSAU : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

(en milliards de FCFA)

	2006				2007				2008				2009	
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars (*)	
AVOIRS EXTERIEURS NETS														
Banque centrale	38,7	41,7	43,4	43,2	44,5	43,5	50,2	51,5	47,6	55,3	66,4	66,6	53,4	
Banques	34,0	34,2	38,0	33,9	38,2	37,3	43,6	44,4	46,4	64,0	51,3	53,0	41,4	
	4,7	7,5	5,4	9,3	6,3	6,2	6,6	7,1	1,2	-8,7	15,1	13,6	12,0	
CREDIT INTERIEUR	15,7	16,4	15,5	16,7	18,7	23,4	22,4	20,7	32,3	50,3	29,3	27,7	29,3	
Position nette du Gouvernement	11,8	10,0	9,1	10,4	10,3	10,9	12,2	10,2	15,7	15,6	9,7	9,1	9,9	
Crédits à l'économie	3,9	6,4	6,4	6,3	8,4	12,5	10,2	10,5	16,6	34,7	19,6	18,6	19,4	
Crédits de campagne	0,0	1,0	0,0	0,5	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	5,7	1,4	0,6	0,0	
Crédits ordinaires	3,9	5,4	6,4	5,8	8,3	12,4	10,2	10,5	16,6	29,0	18,2	18,0	19,4	
ACTIF = PASSIF	54,4	58,1	58,9	59,9	63,2	66,9	72,6	72,2	79,9	105,6	95,7	94,3	82,7	
MASSE MONETAIRE	52,5	54,9	55,6	55,2	59,1	62,2	70,7	69,0	72,9	106,2	94,2	89,2	78,3	
Circulation fiduciaire	38,9	40,4	39,6	39,7	34,6	38,7	41,2	43,5	45,8	68,1	57,4	53,3	45,3	
Dépôts en CCP	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Dépôts en Banque	13,6	14,5	16,0	15,5	24,5	23,5	29,5	25,5	27,1	38,1	36,8	35,9	33,0	
Sociétés d'Etat et EPIC	0,1	0,1	0,1	0,3	0,6	0,5	0,2	0,3	0,1	0,4	1,1	1,4	0,4	
A vue	0,1	0,1	0,1	0,3	0,6	0,5	0,2	0,3	0,1	0,4	1,1	1,4	0,4	
A terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Part. & Ent. privées	13,5	14,4	15,9	15,2	23,9	23,0	29,3	25,2	27,0	37,7	35,7	34,5	32,6	
A vue	11,7	12,6	14,3	13,3	21,7	19,8	25,5	19,8	20,7	32,0	26,3	26,0	24,2	
A terme	1,8	1,8	1,6	1,9	2,2	3,2	3,8	5,4	6,3	5,7	9,4	8,5	8,4	
AUTRES POSTES NETS	1,9	3,2	3,3	4,7	4,1	4,7	1,9	3,2	7,0	(0,6)	1,5	5,1	4,4	

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

NIGER : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

(en milliards de FCFA)

	2006				2007				2008				2009
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars (*)
AVOIRS EXTERIEURS NETS													
Banque centrale	135,6	122,0	128,8	155,5	177,8	155,9	160,5	225,1	186,8	331,6	289,0	283,5	253,3
Banques	136,4	133,5	139,9	161,3	196,5	177,6	178,0	234,1	200,3	338,7	306,7	295,8	278,5
	(0,8)	(11,5)	(11,1)	(5,8)	(18,7)	(21,7)	(17,5)	(9,0)	(13,5)	(7,1)	(17,7)	(12,3)	(25,2)
CREDIT INTERIEUR	137,5	167,6	166,0	151,8	146,8	157,2	177,0	142,1	166,7	53,6	104,2	147,8	195,0
Position nette du Gouvernement	6,7	23,3	17,0	(7,9)	(19,9)	(21,2)	(16,0)	(49,8)	(46,4)	(176,8)	(151,9)	(114,8)	(98,4)
Crédits à l'économie	130,8	144,3	149,0	159,7	166,7	178,4	193,0	191,9	213,1	230,4	256,1	262,6	293,4
Crédits de campagne	0,8	0,5	0,2	0,4	0,4	0,3	0,1	0,7	0,8	0,5	0,0	0,7	0,6
Crédits ordinaires	130,0	143,8	148,8	159,3	166,3	178,1	192,9	191,2	212,3	229,9	256,1	261,9	292,8
ACTIF = PASSIF	273,1	289,6	294,8	307,3	324,6	313,1	337,5	367,2	353,5	385,2	393,2	431,3	448,3
MASSE MONETAIRE	263,5	277,0	273,3	289,1	309,2	299,7	308,3	356,2	342,8	367,7	382,0	399,2	414,0
Circulation fiduciaire	121,6	130,5	124,6	132,9	144,8	124,3	129,6	133,3	133,9	135,1	132,0	147,7	156,5
Dépôts en CCP	1,5	1,4	1,5	1,8	2,0	1,4	1,4	1,4	1,6	1,8	1,4	1,5	1,4
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts en Banque	140,4	145,1	147,2	154,4	162,4	174,0	177,3	221,5	207,3	230,8	248,6	250,0	256,1
Sociétés d'Etat et EPIC	7,6	7,8	7,5	10,0	8,5	10,6	9,8	13,2	11,5	14,5	20,6	19,4	23,9
A vue	2,9	3,6	3,2	5,0	3,5	5,3	4,4	8,7	6,0	9,2	14,0	11,2	14,8
A terme	4,7	4,2	4,3	5,0	5,0	5,3	5,4	4,5	5,5	5,3	6,6	8,2	9,1
Part. & Ent. privées	132,8	137,3	139,7	144,4	153,9	163,4	167,5	208,3	195,8	216,3	228,0	230,6	232,2
A vue	76,4	82,1	83,6	89,4	92,2	99,8	98,0	126,5	112,5	127,3	132,6	131,9	136,3
A terme	56,4	55,2	56,1	55,0	61,7	63,6	69,5	81,8	83,3	89,0	95,4	98,7	95,9
AUTRES POSTES NETS	9,6	12,6	21,5	18,2	15,4	13,4	29,2	11,0	10,7	17,5	11,2	32,1	34,3

Source : BCEAO

(*) = données provisoires

ANNEXE XIV

TOGO : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

(en milliards de FCFA)

	2006			2007			2008			2009			
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars				
AVOIRS EXTERIEURS NETS	186,0	194,3	197,8	204,1	224,2	216,6	213,7	199,1	203,5	228,4	245,6	237,7	214,3
Banque centrale	127,2	144,9	146,8	153,1	174,9	170,7	180,0	162,5	158,0	165,1	196,8	187,7	167,3
Banques	58,8	49,4	51,0	51,0	49,3	45,9	33,7	36,6	45,5	63,3	48,8	50,0	47,0
CREDIT INTERIEUR	165,8	169,1	181,4	199,0	200,9	214,0	232,0	263,2	254,7	254,0	272,3	321,9	351,6
Position nette du Gouvernement	2,1	3,4	5,2	2,6	(4,9)	(0,8)	(2,7)	8,1	2,8	(4,2)	(23,8)	78,6	92,4
Crédits à l'économie	163,7	165,7	176,2	196,4	205,8	214,8	234,7	255,1	251,9	258,2	296,1	243,3	259,2
Crédits de campagne	0,4	0,4	0,5	0,1	0,2	0,1	0,0	0,5	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédits ordinaires	163,3	165,3	175,7	196,3	205,6	214,7	234,7	254,6	251,8	258,2	296,1	243,3	259,2
ACTIF = PASSIF	351,8	363,4	379,2	403,1	425,1	430,6	445,7	462,3	458,2	482,4	517,9	559,6	565,9
MASSE MONETAIRE	326,0	339,0	363,4	384,9	413,0	425,9	450,9	449,5	476,2	473,3	501,3	531,5	538,1
Circulation fiduciaire	65,1	70,1	82,1	100,1	106,7	107,8	112,2	122,0	112,9	115,7	114,9	129,2	118,1
Dépôts en CCP	1,0	1,2	1,5	1,6	1,6	8,8	3,4	3,8	4,2	3,9	4,6	5,1	5,1
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts en Banque	259,9	267,7	279,8	283,2	304,7	309,3	335,3	323,7	359,1	353,7	381,8	397,2	414,9
Sociétés d'Etat et EPIC	27,2	20,3	33,6	34,2	32,1	30,9	46,6	43,5	47,6	42,4	42,4	54,2	60,0
A vue	18,3	11,1	23,3	28,0	24,8	22,0	33,8	19,1	28,3	25,8	25,5	37,1	23,0
A terme	8,9	9,2	10,3	6,2	7,3	8,9	12,8	24,4	19,3	16,6	16,9	17,1	37,0
Part. & Ent. privées	232,7	247,4	246,2	249,0	272,6	278,4	288,7	280,2	311,5	311,3	339,4	343,0	354,9
A vue	113,0	124,3	122,4	120,4	136,9	140,1	142,6	133,6	142,2	137,7	165,6	164,6	164,0
A terme	119,7	123,1	123,8	128,6	135,7	138,3	146,1	146,6	169,3	173,6	173,8	178,4	190,9
AUTRES POSTES NETS	25,8	24,4	15,8	18,2	12,1	4,7	(5,2)	12,8	(18,0)	9,1	16,6	28,1	27,8

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

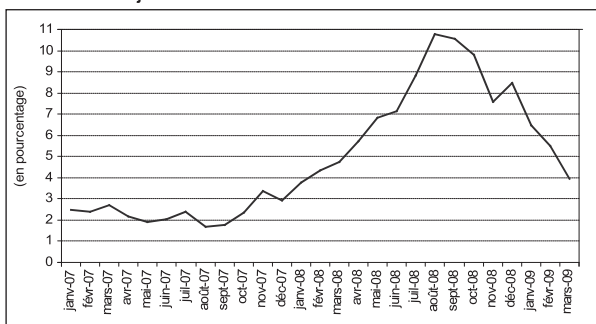
EVOLUTION DES PRIX A LA CONSOMMATION DANS LES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA A FIN MARS 2009 ET PERSPECTIVES

Le premier trimestre 2009 a été marqué par une décélération de l'inflation dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), dans le prolongement de la tendance baissière observée depuis septembre 2008. Ce chapitre analyse cette évolution récente des prix à la consommation. Il fait ressortir également les perspectives d'inflation pour le reste de l'année 2009.

I - EVOLUTION DES PRIX A LA CONSOMMATION DANS LES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA A FIN MARS 2009

Le ralentissement de l'inflation entamé en septembre 2008 s'est poursuivi au cours du premier trimestre 2009 dans tous les pays de l'Union. En effet, le taux d'inflation en glissement annuel dans l'UEMOA, qui avait atteint un pic de 10,8% à fin août 2008, s'est établi à 8,5% à fin décembre 2008 et à 4,0% à fin mars 2009.

Graphique 1 : Evolution de l'inflation en glissement annuel dans l'UEMOA de janvier 2007 à mars 2009



Sources : Instituts Nationaux de la Statistique.

La décélération de l'inflation résulte de trois principaux facteurs :

- la baisse des prix des céréales locales par rapport aux sommets atteints en 2008, à la faveur de la hausse de la production agricole 2008/2009. En effet, la production céréalière 2008/2009 a augmenté dans l'UEMOA de 26,0%. Cette amélioration de l'offre s'est traduite par une baisse de 14,0% des prix des céréales locales (petit mil, maïs) entre août 2008 et mars 2009¹ ;

1. Toutefois, les prix des céréales locales à fin mars 2009 sont restés supérieurs à leurs niveaux de mars 2008. Cette rigidité à la baisse des prix des céréales locales s'explique par quatre principaux facteurs : la reconstitution des stocks paysans et des stocks nationaux de sécurité alimentaire, l'incidence des actions entreprises par les Etats pour garantir des prix rémunérateurs aux producteurs, les comportements spéculatifs et l'augmentation des exportations vers les pays limitrophes de l'Union.

- le repli des prix à la pompe des carburants induit par la baisse des cours mondiaux du pétrole brut. Les cours du baril de pétrole brut se sont situés à 49,5 dollars en mars 2009, en baisse de 52,5% par rapport à leurs niveaux à la même période de 2008. En tenant compte de l'appréciation du dollar par rapport à l'euro sur la période, la baisse des cours, exprimés en FCFA, s'établit à 43,4%. Cette détente des cours mondiaux du pétrole brut a entraîné un repli en glissement annuel des prix de l'essence super de 11,5% et du gazole de 8,7% ;

- l'impact sur les prix domestiques de l'orientation baissière des cours mondiaux des matières premières alimentaires. Les prix des produits alimentaires à fin mars 2009, selon le Fonds Monétaire International, ont baissé de 27,8%² sur un an. La transmission de cette décreue des cours mondiaux sur les prix intérieurs s'opère dans l'Union, mais lentement. Ainsi, une légère détente du prix du riz importé a été constatée dans tous les pays au premier trimestre 2009. En revanche, à l'exception du Sénégal où une baisse du prix du pain été observée, le repli des cours du blé n'a pas été répercuté³ sur les prix domestiques dans l'UEMOA.

L'examen de l'évolution de l'inflation selon les principales composantes montre qu'en dépit de leur orientation baissière, la progression des prix des produits alimentaires demeure la principale source d'inflation dans l'UEMOA. En effet, la hausse des prix des denrées alimentaires est passée de 14,6% à fin décembre 2008 à 7,0% à fin mars 2009. Elle a contribué à hauteur de 62,5% à la progression totale des prix à fin mars 2009, en rapport avec le niveau toujours élevé des prix des céréales. L'augmentation des prix des produits non alimentaires a été limitée à 1,9% à fin mars 2009.

L'analyse de l'évolution des prix selon l'origine géographique des biens et services indique que la décélération de l'inflation globale est due à la fois aux produits locaux et aux produits importés.

2. En glissement annuel, la baisse des cours internationaux à fin mars 2009 atteint 42,1% pour les oléagineux, 38,0% pour le blé, 15,5% pour les produits laitiers et 5,7% pour le riz.

3. Les comportements de marge des commerçants de l'Union et la levée dans certains pays des mesures de réduction de taxes prises en 2008 peuvent expliquer cette rigidité à la baisse des prix dans la Zone.

La hausse des prix des biens et services locaux est passée de 8,3% à fin décembre 2008 à 4,1% à fin mars 2009. Celle des prix des biens importés est ressortie à 3,9% à fin mars 2009, contre 8,9% à fin décembre 2008. La contribution des biens locaux et des biens importés à l'inflation, en glissement annuel à fin mars 2009, est respectivement de 2,9 points de pourcentage et 1,1 point de pourcentage.

L'examen de la composante de long terme de l'évolution du niveau général des prix laisse apparaître que l'indicateur communautaire d'inflation sous-jacente⁴, mesuré par le taux d'inflation hors produits frais et énergie, est en baisse. Il s'est établi à 2,7% à fin mars 2009, contre 4,9% à fin décembre 2008 et 4,3% à fin mars 2008.

L'UEMOA a enregistré à fin mars 2009 un différentiel d'inflation en moyenne défavorable vis-à-vis de l'ensemble de ses partenaires commerciaux. Ce différentiel quasi stable par rapport à son niveau en 2008 est de 2,5 points

de pourcentage vis-à-vis de l'ensemble des partenaires et de 4,3 points à l'égard de la Zone euro. La forte baisse des tensions inflationnistes dans les pays développés, en liaison avec la récession et la décreue des cours mondiaux des matières premières, explique ce différentiel.

Cependant, un écart d'inflation favorable à l'Union est observé par rapport aux pays environnants, notamment de 14,9 points vis-à-vis du Ghana et de 9,0 points de pourcentage à l'égard du Nigeria. La persistance de la hausse des prix des produits alimentaires et la dépréciation du naira et du cedi sur la période récente sont à l'origine de l'accélération de l'inflation respectivement au Nigeria et au Ghana.

La divergence des niveaux d'inflation dans les pays de l'UEMOA s'est accentuée au premier trimestre 2009. En effet, l'écart-type des taux d'inflation en moyenne a atteint 2,4 points à fin mars 2009, contre 1,8 point de pourcentage à la même période de 2008.

Tableau 1 : Evolution récente de l'inflation

(en pourcentage)

	Glissement annuel			Inflation en moyenne		
	Mars 2008	Décembre 2008	Mars 2009	Mars 2008	Décembre 2008	Mars 2009
Bénin	5,7	9,9	3,2	3,2	7,9	5,8
Burkina	7,5	11,6	6,8	7,2	10,7	7,8
Côte d'Ivoire	3,5	9,0	3,6	2,8	6,3	5,5
Guinée-Bissau	5,5	8,7	5,1	6,9	10,4	6,7
Mali	6,1	7,8	5,3	5,3	9,2	5,6
Niger	8,7	13,6	8,7	7,4	11,3	10,3
Sénégal	4,3	4,2	1,5	5,3	5,8	1,8
Togo	4,8	10,3	6,4	4,4	8,7	7,0
UEMOA	4,8	8,5	4,0	4,3	7,4	5,3
Zone euro	3,6	1,6	0,6	3,4	3,3	1,0
Etats-Unis	4,0	0,1	-0,4	4,1	3,9	-0,1
Japon	1,2	0,4	-0,3	1,0	1,4	-0,1
Ghana	13,8	18,1	20,5	13,3	16,5	20,2
Nigeria	7,8	15,1	14,4	8,1	11,5	14,3

Sources : BCEAO, Eurostat.

4. L'indice d'inflation sous-jacente adopté par l'UEMOA est obtenu par l'élimination du panier suivi dans le cadre de l'IHPC, des postes les plus volatils, notamment les céréales non transformées, les poissons, les fruits, les légumes frais, les tubercules, l'électricité, le gaz, le pétrole lampant, le bois de chauffe et les carburants.

II – PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION A COURT TERME DES PRIX

La tendance à la décélération de l'inflation devrait se poursuivre au cours du deuxième trimestre 2009. Le taux d'inflation en glissement annuel s'établirait à 1,9% à fin juin 2009 contre 4,0% à fin mars 2009 (cf. Annexe 2). Cette décélération de l'inflation serait liée à une hausse de moindre ampleur des prix des produits alimentaires et pétroliers au deuxième trimestre 2009 par rapport à la même période de 2008.

L'évolution de l'inflation pour le reste de l'année 2009 sera déterminée essentiellement par le mouvement des prix des produits céréaliers, la tendance des cours mondiaux du baril de pétrole brut, l'orientation du taux de change du dollar par rapport à l'euro, ainsi que le niveau de l'inflation importée.

Sur la base des hypothèses retenues pour ces différents facteurs (cf. Annexe 1), la décélération de l'inflation observée au cours des trois premiers mois de l'année devrait se poursuivre jusqu'au troisième trimestre 2009. Le taux d'inflation en glissement annuel ressortirait à -0,3% en septembre 2009. Il remonterait à 2,2% à fin décembre 2009, en rapport essentiellement avec des effets de base, le dernier trimestre 2008 ayant été marqué par une forte décélération de l'inflation à la suite du retournement de la tendance haussière des cours du pétrole brut et des produits alimentaires.

Le taux d'inflation, en moyenne annuelle dans l'UEMOA, s'établirait à 2,3% en 2009, contre une prévision initiale de 3,5% et une réalisation de 7,4% en 2008. La révision à la baisse des perspectives d'inflation s'explique donc par l'ampleur importante du reflux des cours du baril de pétrole brut et des produits alimentaires importés.

ANNEXE I : HYPOTHESES DE PROJECTION DE L'INFLATION EN 2009

Les prévisions d'inflation à fin décembre 2009 sont basées sur quatre principales hypothèses :

- **une campagne agricole 2009/2010 moyenne.** En effet, selon la projection du forum de la Prévision Saisonnière en Afrique de l'Ouest (PRESAO), les hauteurs pluviométriques attendues dans le Sahel devraient être normales ou légèrement déficitaires. La production vivrière de 2009 serait stable ou en baisse par rapport au niveau record de 2008 ;
- **un cours du baril de pétrole brut à 60 dollars en moyenne en 2009,** contre une prévision initiale de 65 dollars faite au début de l'année 2009. En moyenne à fin mai 2009, les cours du pétrole brut sont ressortis à 50 dollars le baril. Il est prévu un redressement des cours du baril de pétrole brut au cours des prochains mois (68 dollars en moyenne entre juin et décembre 2009), en raison des anticipations de sortie de crise en 2010 et de la baisse de la production des pays de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) ;
- **un cours moyen de l'euro en 2009 projeté à 1,35 dollar en 2009,** contre 1,48 dollar observé en 2008 ;
- **une inflation importée moins importante en 2009,** en rapport avec la forte décélération de l'inflation observée dans les principaux pays partenaires de l'UEMOA, notamment dans la Zone euro, où le taux d'inflation est projeté à moins de 1,0% en 2009 contre 3,3% en 2008. Par ailleurs, les cours mondiaux des produits alimentaires ressortiront en baisse en 2009.

EVOLUTION DE L'INDICE HARMONISE DES PRIX A LA CONSOMMATION (IHPC) DANS LES PAYS DE L'UEMOA

	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Glissements annuels (en %)									
Janvier 2008	1,3	6,9	2,1	6,7	4,0	5,9	6,1	4,0	3,8
Février 2008	2,6	7,1	2,7	8,6	5,8	7,6	5,5	4,5	4,3
Mars 2008	5,7	7,5	3,5	5,5	6,1	8,7	4,3	4,8	4,8
Avril 2008	5,8	7,7	4,1	8,3	9,4	8,5	5,2	7,5	5,7
Mai 2008	7,9	11,0	4,9	9,1	9,9	9,5	6,0	9,3	6,9
Juin 2008	5,9	15,1	5,2	13,3	10,3	10,5	5,9	8,5	7,2
Juillet 2008	10,9	11,4	8,2	13,9	12,3	15,3	4,9	8,5	8,8
Août 2008	15,2	14,0	9,0	14,6	12,8	15,4	7,4	16,0	10,8
Septembre 2008	12,0	13,1	9,7	12,9	12,9	15,4	7,9	12,1	10,5
Octobre 2008	10,3	12,0	9,6	12,9	10,3	12,3	7,5	12,0	9,8
Novembre 2008	8,0	10,3	7,9	10,3	8,3	12,3	4,2	7,3	7,6
Décembre 2008	9,9	11,6	9,0	8,7	7,8	13,6	4,3	10,3	8,5
Janvier 2009	7,6	8,1	7,1	9,2	6,2	11,8	2,3	7,9	6,5
Février 2009	6,6	8,5	5,8	5,8	5,4	10,3	1,8	6,7	5,5
Mars 2009	3,2	6,8	3,6	5,1	5,3	8,7	1,5	6,4	4,0
Avril 2009	4,8	6,4	3,1	1,0	3,2	8,0	0,4	3,1	3,1
Mai 2009 (estimations)	2,7	3,0	2,6	1,3	3,3	7,1	0,3	1,1	2,3
Juin 2009 (prévisions)	3,2	-0,3	2,5	-2,8	1,8	6,3	-0,1	1,9	1,9
Juillet 2009 (prévisions)	0,2	2,0	0,1	-4,1	0,3	1,3	0,6	0,1	0,3
Août 2009 (prévisions)	-2,4	0,5	0,3	-4,0	-0,3	1,3	-0,3	-3,6	-0,4
Septembre 2009 (prévisions)	-1,0	0,0	0,2	-2,4	-0,6	-0,5	-0,9	-0,1	-0,3
Octobre 2009 (prévisions)	-1,0	0,1	1,2	-1,8	0,8	-0,2	-0,1	0,8	0,4
Novembre 2009 (prévisions)	0,6	0,6	3,6	-1,9	2,2	-0,5	2,4	1,9	2,3
Décembre 2009 (prévisions)	1,8	0,2	3,1	0,3	2,2	-1,7	3,4	0,2	2,2
Moyenne (en %)									
2007	1,3	-0,3	1,9	4,6	1,4	0,1	5,9	0,9	2,4
2008	7,9	10,7	6,3	10,4	9,2	11,3	5,8	8,7	7,4
2009 (prévisions)	2,1	2,9	2,7	0,3	2,4	4,1	0,9	2,1	2,3

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique et BCEAO.

CONTRIBUTION DES FONCTIONS DE L'IHPC A L'INFLATION EN GLISSEMENT ANNUEL A FIN MARS 2009

(en points de pourcentage)

Fonctions	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Union
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	2,8	3,6	1,8	4,8	3,0	8,9	0,9	3,6	2,5
Boissons alcoolisées, Tabac et stupéfiants	0,1	0,1	0,0	0,3	-0,1	0,2	0,0	0,1	0,0
Habillement	0,0	0,3	0,0	-0,3	0,2	-0,1	-0,2	0,0	0,0
Logement	0,6	1,9	0,2	1,2	0,7	0,5	0,1	0,7	0,5
Ameublement	0,1	0,0	0,3	-0,2	0,7	0,5	0,2	0,4	0,3
Santé	0,0	0,0	0,0	-0,2	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0
Transport	-0,9	0,0	1,1	-0,2	0,4	-1,3	0,2	1,5	0,5
Communication	0,0	0,0	-0,5	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,2
Loisirs et culture	0,0	0,1	0,1	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Enseignement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	-0,2	0,0
Restaurants et Hôtels	0,4	1,0	0,3	0,0	0,2	0,0	0,1	0,0	0,3
Autres biens	0,1	-0,2	0,3	0,0	0,1	-0,1	0,0	0,2	0,1
Ensemble	3,2	6,8	3,6	5,1	5,3	8,7	1,5	6,4	4,0

Source : Instituts Nationaux de la Statistique.

EVOLUTION DES PRIX DES CEREALES DANS LES PAYS DE L'UEMOA

	mars-08	avr.-08	mai-08	juin-08	juil.-08	août-08	sept.-08	oct.-08	nov.-08	déc.-08	janv.-09	févr.-09	mars-09	mars 09 / mars 08	mars 09 / août 08
Mais (prix du sac de 100 Kg)															
Bénin	22 800	24 200	30 800	30 800	39 000	36 600	26 700	24 000	23 900	23 300	25 200	24 800	24 800	8,8%	-32,2%
Burkina	15 300	16 000	19 900	20 700	22 600	24 000	23 750	20 000	16 500	14 700	18 400	18 000	18 100	18,3%	-24,6%
<i>Côte d'Ivoire</i>															
Mali	14 600	15 000	15 300	17 200	19 300	19 400	20 300	18 800	16 500	15 100	16 200	17 200	17 600	20,5%	-9,3%
Niger	18 667	17 500	17 708	18 500	19 875	22 500	22 647	18 514	16 166	17 600	19 552	20 000	19 600	5,0%	-12,9%
Sénégal	20 000	20 000	20 000	20 000	22 500	22 500	22 500	23 000	21 400	21 300	22 500	22 500	22 500	12,5%	0,0%
Togo	16 750	20 750	28 158	26 400	31 000	30 863	25 900	16 200	18 000	23 000	22 700	21 850	22 200	32,5%	-28,1%
Petit mil (prix du sac de 100 Kg)															
Bénin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Burkina	17 000	17 200	22 600	21 500	22 600	22 800	24 000	23 700	23 600	18 400	20 400	19 400	19 200	12,9%	-15,8%
<i>Côte d'Ivoire</i>															
Mali	15 000	15 100	15 400	17 000	18 800	19 000	19 700	19 600	19 400	16 900	16 600	17 400	17 600	17,3%	-7,4%
Niger	16 000	17 000	17 000	17 750	19 750	20 000	20 529	16 750	15 458	16 900	19 500	19 875	19 833	24,0%	-0,8%
Sénégal	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 800	25 300	23 000	22 900	25 000	25 000	25 000	0,0%	0,0%
Togo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Riz importé en vrac (prix du Kg)															
Bénin	350	410	446	446	427	460	450	636	461	448	432	420	410	17,1%	-10,9%
Burkina	325	350	400	400	420	460	527	523	507	503	490	490	490	50,8%	6,5%
Côte d'Ivoire	281	325	325	344	378	361	365	378	372	372	370	370	325	15,7%	-10,0%
Guinée-Bissau	300	331	350	392	450	450	450	450	526	460	446	414	400	33,3%	-11,1%
Mali	327	353	364	385	414	427	465	477	460	463	460	458	444	35,8%	4,0%
Niger	347	327	343	362	421	419	420	444	495	462	487	456	450	29,7%	7,4%
Sénégal	300	300	300	325	370	391	450	450	450	425	425	425	425	41,7%	8,7%
Togo	320	350	400	430	430	420	420	430	439	449	447	447	447	39,7%	6,4%

Source : BCEAO.

EVOLUTION DES PRIX DES PRODUITS PETROLIERS DANS LES PAYS DE L'UEMOA

(Prix moyens mensuels en FCFA par litre, sauf indications contraires)

	mars 2008	avr.-08	mai-08	juin-08	juil.-08	août-08	sept.-08	oct.-08	nov.-08	déc. 2008	mars 2009	mars 2009/mars 2008 (en %)
Bénin												
Essence super	475	475	475	475	575	650	595	595	540	485	350	-26,3
Gazole	430	430	430	430	560	640	595	595	540	485	375	-12,8
Burkina												
Essence super	670	670	670	670	693	720	720	720	705	695	665	-0,7
Gazole	603	603	603	603	646	695	695	695	685	675	655	8,6
Côte d'Ivoire												
Essence super	615	615	615	615	765	795	795	795	708	695	650	5,7
Gazole	545	545	545	545	712	685	685	685	633	625	575	5,5
Guinée Bissau												
Essence super	670	670	670	801	801	801	801	785	682	609	545	-18,7
Gazole	569	569	569	729	729	729	729	707	625	570	497	-12,6
Mali												
Essence super	625	625	643	664	695	695	695	695	689	680	635	1,6
Gazole	535	535	563	580	585	585	585	585	581	575	545	1,9
Niger												
Essence super	670	670	670	670	670	670	670	670	670	592	476	-29,0
Gazole	664	664	664	664	664	664	664	664	664	643	492	-25,9
Sénégal												
Essence super	722	736	755	802	823	808	808	789	706	634	582	-19,4
Gazole	647	668	704	784	813	795	764	732	661	605	491	-24,2
Togo												
Essence super	505	505	505	505	505	559	595	595	595	500	479	-5,2
Gazole	500	500	500	500	500	554	590	590	590	495	474	-5,3

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique et BCEAO.

INFORMATIONS GENERALES

COMMUNIQUE DE PRESSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BCEAO

(Dakar, le 25 juin 2009)

Le Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) s'est réuni, le jeudi 25 juin 2009, dans les locaux de l'Agence Principale de Dakar, en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, Gouverneur de la BCEAO, son Président statutaire.

Après examen de la situation économique, financière et monétaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) au 31 mars 2009, le Conseil a relevé une atténuation des tensions inflationnistes dans l'ensemble des pays de l'Union. Il a cependant souligné la nécessité de maintenir une vigilance accrue sur les perspectives d'évolution des prix à la consommation qui restent fortement dépendantes de l'issue de la campagne agricole 2009/2010.

Les membres du Conseil se sont préoccupés des effets de la crise économique et financière mondiale sur l'activité dans l'Union, ainsi que de leurs conséquences sur la situation des finances publiques. Ils ont exhorté les Etats membres à conduire des politiques ciblées de soutien aux secteurs productifs afin d'atténuer l'impact de la crise sur le niveau de vie des populations.

Le Conseil d'Administration a salué la récente décision de la Banque Centrale de baisser le taux de pension de 4,75% à 4,25%, ainsi que les coefficients des réserves obligatoires. Cette décision qui est entrée en vigueur le 16 juin 2009 est de nature à améliorer les conditions de financement de l'activité économique. Le Conseil a lancé un appel aux banques et établissements financiers pour qu'ils répercutent de façon significative la baisse du taux directeur de la BCEAO sur les conditions débitrices applicables à la clientèle.

Les Administrateurs ont examiné et approuvé les comptes de la Banque Centrale arrêtés au 31 décembre 2008. Ils ont félicité le Gouverneur de la Banque Centrale pour la qualité de la gestion, ainsi que pour les

excellents résultats obtenus dans un contexte marqué par la baisse des taux d'intérêt à l'échelle internationale.

Procédant à la revue à mi-parcours des directives de politique de la monnaie et du crédit pour l'année 2009, les Administrateurs ont recommandé le maintien des objectifs de balance des paiements arrêtés en septembre 2008.

Les Administrateurs ont passé en revue l'état de mise en œuvre des décisions du séminaire ministériel tenu le 27 juin 2008 à Dakar sur la définition d'un cadre stratégique pour la maîtrise de l'inflation et la relance de la production agricole. Ils ont invité les Etats et les Institutions communautaires à poursuivre les efforts entrepris en vue d'une amélioration significative de l'offre de produits alimentaires dans l'Union.

Le Conseil a également émis un avis favorable au projet de décision portant révision du taux de la commission de transfert hors UMOA.

Les Administrateurs ont pris connaissance des propositions formulées pour la désignation des membres des nouveaux organes de l'Institut d'émission prévus dans le cadre de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO. Ils ont recommandé au Conseil des Ministres d'autoriser la Banque Centrale à engager le processus de leur mise en place.

Le Conseil a été informé de l'état d'adoption des textes transmis par la BCEAO pour ratification ou transposition dans l'ordre juridique interne des Etats. Il a souligné la nécessité pour l'ensemble des Etats membres de prendre les dispositions idoines en vue de permettre l'entrée en vigueur diligente desdits textes.

Les Administrateurs ont pris connaissance de la balance des paiements régionale de l'UEMOA au titre de l'année 2007, ainsi que du rapport des activités des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières

(CENTIF) au premier trimestre 2009. Ils ont, par ailleurs, pris acte du rapport annuel de la BCEAO pour l'exercice 2008, ainsi que des rapports des Présidents des Comités Nationaux de Crédit pour le premier trimestre 2009.

Les membres du Conseil d'Administration tiennent à exprimer, aux Autorités et au peuple sénégalais, leurs sincères remerciements pour

l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour.

Fait à Dakar, le 25 juin 2009

Le Président du Conseil d'Administration

Philippe-Henri DACOURY-TABLEY

COMMUNIQUE DE PRESSE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION

(Dakar, le 26 juin 2009)

Le Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) s'est réuni en session ordinaire, le 26 juin 2009, dans les locaux de l'Agence Principale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Dakar, en République du Sénégal, sous la Présidence de Monsieur Charles Koffi DIBY, Ministre de l'Economie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire, son Président en exercice.

Ont également pris part à ces travaux, Monsieur Soumaïla CISSE, Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et Monsieur Martin GBEDEY, Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

Au titre de la BCEAO, le Conseil, après examen de la situation monétaire au 31 mars 2009, s'est réjoui de l'atténuation des tensions inflationnistes dans l'Union. Il a toutefois appelé à la vigilance quant aux évolutions futures des prix en raison du risque de renchérissement des produits énergétiques, ainsi que des incertitudes qui entourent les conditions climatiques de la campagne agricole 2009/2010.

Les Ministres ont relevé que les économies de l'Union se ressentent des conséquences de la crise économique et financière mondiale notamment par la baisse de l'activité des secteurs tournés vers l'exportation et la détérioration de la situation des finances publiques.

Dans ce contexte, les Ministres ont salué la récente décision prise par la Banque Centrale d'abaisser les taux directeurs et les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques. Ils ont noté que ces mesures devraient permettre d'accroître les volumes et de réduire les coûts des crédits offerts par les institutions financières aux agents économiques. Ils ont, en

conséquence, exhorté les établissements de crédit de l'Union à répercuter ces décisions sur le coût de l'intermédiation financière.

Les Ministres ont demandé aux institutions communautaires (Commission, BCEAO, BOAD, CREPMF) d'accélérer les travaux en cours en vue d'évaluer l'ampleur de l'accumulation des arriérés de paiement sur la dette intérieure des Etats et proposer des solutions durables pour leur résorption.

Après examen de la réalisation à mi-parcours des objectifs de politique de la monnaie et du crédit pour l'année 2009, les membres du Conseil ont décidé du maintien des soldes de balance des paiements initialement arrêtés. Ils ont, par ailleurs, décidé de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008.

Le Conseil a, en outre, arrêté les critères pour la désignation des membres des nouveaux organes de l'Institut d'émission prévus dans le cadre de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO et a demandé à la Banque Centrale d'entreprendre les diligences nécessaires à leur mise en place.

Les Ministres ont également approuvé la création de comités nationaux de suivi du plan d'action de mise en œuvre des recommandations du programme d'évaluation du secteur financier de l'UEMOA. Ils ont défini les missions et la composition desdits comités et autorisé la BCEAO à engager, de concert avec le Ministre chargé des Finances de chaque Etat, les actions nécessaires à leur mise en place.

Le Conseil a adopté le projet de décision portant révision du taux de la commission de transfert hors UMOA en vue de contribuer au financement de l'initiative Régionale pour l'Energie Durable. Cette décision devrait entrer en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2009.

Les Ministres ont pris acte de l'état de mise en œuvre des décisions du séminaire ministériel tenu le 27 juin 2008 à Dakar sur la définition

d'un cadre stratégique pour la maîtrise de l'inflation et la relance de la production agricole. Ils ont félicité les Etats, ainsi que les Institutions communautaires pour les résultats obtenus et les ont exhorté à poursuivre les efforts entrepris en vue d'accroître l'offre de produits alimentaires.

Le Conseil a également pris note de l'état d'avancement du processus de création de la monnaie unique de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et a instruit la BCEAO de coordonner la position commune des Etats de l'Union dans les travaux à mener pour la création de la monnaie unique en Afrique de l'Ouest.

Le Conseil a été informé de l'état de prise en charge par les Institutions communautaires de l'Union, des diligences issues de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du 17 mars 2009 et du Conseil des Ministres du 27 mars 2009.

Après avoir pris acte de l'état d'adoption des textes transmis par la BCEAO pour ratification ou transposition dans l'ordre juridique interne des Etats, les Ministres ont exhorté l'ensemble des Etats membres à prendre les dispositions idoines en vue de permettre l'entrée en vigueur effective desdits textes dans les meilleurs délais.

Au titre de la Commission Bancaire de l'UMOA, le Conseil a pris connaissance des résultats des travaux de la 76^e session. S'agissant de la décision de relèvement du capital minimum des banques et établissements financiers de l'UMOA, le Conseil a été informé de la situation actualisée des établissements de crédit par rapport à la mise en œuvre de cette mesure, des mises en garde adressées à certains établissements, ainsi que des actions prévues pour assurer l'achèvement du processus en cours, dans sa première étape, à l'échéance du 31 décembre 2010.

Au titre du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers, le Conseil des Ministres de l'UMOA a approuvé le procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 27 mars 2009 à Abidjan, en Côte d'Ivoire, ainsi que les états financiers du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers

arrêtés au 31 décembre 2008 et l'affectation en report à nouveau des résultats de l'exercice 2008.

Le Conseil a, par ailleurs, été informé de l'évolution des activités du marché financier régional au cours du premier trimestre 2009 et de l'acceptation de la candidature du Conseil Régional à la signature du Multilateral Memorandum of Understanding (MMoU) de l'Organisation Internationale des Commissions des Valeurs (OICV).

Au titre de la BOAD, le Conseil a pris acte du bilan des réalisations à mi-parcours des prévisions financières de l'exercice 2009. Il a exprimé sa satisfaction et félicité le Président de la BOAD pour la bonne exécution des prévisions tant au plan qualitatif que quantitatif.

Le Conseil a enfin pris connaissance de différents dossiers concernant notamment la situation des ressources du Fonds de bonification de la BOAD, des lignes de crédit de l'Agence Française de Développement et de la PROPARCO à la BOAD, de l'état d'avancement du Projet de Développement du Marché Financier de l'UEMOA et des décisions de la 73^e réunion du Conseil d'Administration tenue à Shanghai, le 15 juin 2009.

Au titre de la Commission de l'UEMOA, le Conseil a, dans le cadre de la surveillance multilatérale, examiné la situation économique et financière des économies de l'Union en 2008 et les perspectives qui en ressortent en 2009. Il s'est préoccupé des conséquences de la crise économique actuelle, qui affectent déjà les économies de l'Union, à travers divers canaux. Il a également noté qu'en dépit de l'accroissement de la production vivrière, la hausse des prix des denrées alimentaires persiste. Il a donc invité les Etats membres à prendre les dispositions nécessaires pour assurer une meilleure maîtrise des circuits de commercialisation. Le Conseil a adopté la recommandation relative aux orientations de politique économique pour les Etats membres de l'UEMOA, au titre de l'année 2010, qui invite les Etats à maintenir les efforts de relance économique, en renforçant les investissements dans les domaines des infrastructures, de l'énergie et de l'agriculture.

Le Conseil a également adopté un projet de Règlement modifiant le Règlement n° 1/99/UEMOA, du 21 décembre 1999, portant modalités de mise en œuvre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA, et un projet de Directive modifiant la Directive n°01/2000/CM/UEMOA, du 30 mars 2000, portant définition d'un calendrier opérationnel pour la mise en œuvre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA. Ces deux textes s'inscrivent dans le cadre de la mise en place d'un dispositif homogène de suivi de l'Acte additionnel n°05/2000/CCEG/UEMOA du 17 mars 2009, sur le Pacte de convergence, de stabilité et de solidarité entre les Etats membres de l'Union.

Le Conseil a aussi adopté cinq projets de textes communautaires sur le cadre harmonisé des finances publiques, au sein de l'Union.

Il s'agit des projets de Directives portant Lois de finances, Règlement général sur la comptabilité publique, Nomenclature budgétaire de l'Etat, Plan comptable de l'Etat et Tableau des Opérations Financières de l'Etat, au sein de l'UEMOA.

L'Union dispose, à travers les instruments juridiques adoptés, d'un arsenal d'outils modernes de gestion des finances publiques, facilitant, par ailleurs, l'exercice de la surveillance multilatérale.

Les normes édictées tiennent compte des standards internationaux sur la technique des budgets-programmes appuyés par la gestion axée sur les résultats, les nouvelles règles applicables à la comptabilité publique, les modalités d'élaboration, de présentation, de vote et d'exécution du budget, ainsi que sur l'établissement des statistiques des finances publiques.

Le Conseil a, par ailleurs, adopté un projet de Règlement portant réglementation de la mutualité sociale au sein de l'UEMOA. L'objectif fondamental visé par ce texte est de mettre en place une réglementation uniforme, transparente et efficace permettant d'assurer une saine promotion de la mutualité sociale dans l'espace UEMOA.

Le texte permettra, en outre, de codifier les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des organismes relevant de la mutualité sociale et d'assurer une gestion rationnelle des risques, en vue de favoriser l'accès aux services sociaux de base pour les populations des Etats membres de l'UEMOA.

Il prévoit la mise en place par chaque Etat membre d'un organe administratif de la mutualité sociale, d'un registre national d'immatriculation des mutuelles sociales et d'un fonds national de garantie, destiné à préserver les droits des membres des mutuelles sociales.

Le Conseil a également adopté un projet de Règlement portant reconnaissance mutuelle des visas délivrés par les Etats membres de l'UEMOA. Cet acte communautaire a été élaboré en application de l'article 2 de l'Acte additionnel N°01/2009/CCEG/UEMOA du 17 mars 2009, instituant une Politique Commune de l'UEMOA dans le domaine de la circulation et du séjour des Personnes non ressortissantes de l'Union.

Cette phase transitoire de reconnaissance mutuelle des visas qui durera deux ans, permettra d'harmoniser les conditions d'entrée et de séjour dans l'espace UEMOA et de prendre les mesures d'accompagnement à la création d'un visa unique, au sein de l'Union, tels la mise en place des bases de données, le renforcement des capacités des administrations nationales et l'entraide judiciaire.

Le Conseil a souligné le caractère intégrateur de ce projet de visa unique et a invité les Etats membres à œuvrer à son aboutissement, en vue de faire de l'Union un espace unifié ouvert et favorable à l'Investissement et à la promotion du tourisme.

Le Conseil a, enfin, adopté un projet de Décision autorisant la participation de l'UEMOA au processus de mise en place de l'Institut de l'Afrique de l'Ouest pour la Recherche Internationale sur l'Intégration Régionale et les Transformations Sociales. Cet Institut aura pour missions de produire et de diffuser la connaissance, en vue d'alimenter la réflexion sur l'intégration en Afrique de l'Ouest et de favoriser le dialogue entre chercheurs et décideurs, pour des prises de décisions rationnelles à l'échelle

régionale. L'Institut est aussi appelé à remplir une fonction d'observatoire sur la mise en œuvre des politiques d'intégration régionale.

Les Ministres, très sensibles à l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour, expriment à son Excellence, Maître Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal, au Gouvernement,

ainsi qu'au peuple sénégalais, leur sincère et profonde gratitude.

Fait à Dakar, le 26 juin 2009

Le Président du Conseil des Ministres

Charles Koffi DIBY

CHRONOLOGIE DES PRINCIPALES MESURES DE POLITIQUE MONETAIRE ADOPTEES PAR LA BCEAO ENTRE 2002 ET MARS 2009¹

7 janvier 2002

La Banque Centrale a procédé, valeur 7 janvier 2002, à son premier appel d'offres d'émission de bons de la Banque Centrale au titre de l'année 2002. A cet effet, 400 bons d'une valeur nominale globale de 20,0 milliards et d'une durée de deux semaines ont été mis en adjudication.

L'appel d'offres a enregistré la participation de six intervenants, dont les soumissions d'un montant total de 17,3 milliards ont été retenues à hauteur de 16,8 milliards. Le taux marginal est ressorti à 5,00%.

16 avril 2002

La Banque Centrale a relevé de 3,00% à 9,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques au Mali, à compter de la période de constitution qui a commencé le 16 avril 2002. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA se sont établis comme suit, pour compter du 16 avril 2002 :

- Bénin : 9,00% ;
- Burkina : 3,00% ;
- Côte d'Ivoire : 5,00% ;
- Guinée Bissau : 3,00% ;
- Mali : 9,00% ;
- Niger : 5,00% ;
- Sénégal : 9,00% ;
- Togo : 3,00%.

S'agissant des établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,0% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

7 juillet 2003

Au regard des résultats favorables enregistrés en matière de maîtrise de l'inflation et, d'une manière générale, de stabilité monétaire, la Banque Centrale a décidé de réduire ses taux directeurs de 100 points de base, à compter du lundi 7 juillet 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 6,50% à 5,50% et le taux de pension de 6,00% à 5,00%.

Cet assouplissement de la politique des taux d'intérêt a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier de l'Union à assurer le financement sain et adéquat de la relance de l'économie régionale. Il a accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO. Enfin, ce desserrement monétaire a traduit la confiance du secteur privé, des épargnants, des investisseurs et des institutions financières dans la solidité des mécanismes de fonctionnement de l'Union Monétaire.

20 octobre 2003

L'examen de la conjoncture économique, monétaire et financière laissant apparaître des signes encourageants de reprise de l'activité économique dans la plupart des Etats de l'Union, une confirmation de la décélération des prix et une consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 20 octobre 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,50% à 5,00% et le taux de pension de 5,00% à 4,50%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à contribuer au financement sain et à un moindre coût de la relance de l'activité économique dans les Etats membres. Elle a également accompagné la dynamique du marché financier régional qui

1. Il s'agit des mesures ayant entraîné une modification des instruments de politique monétaire.

s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO.

16 mars 2004

La Banque Centrale a relevé de 9,00% à 13,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques du Bénin, à compter de la période de constitution commençant le 16 mars 2004. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA sont établis comme suit, pour compter du 16 mars 2004 :

- Bénin : 13,00%
- Burkina : 3,00%
- Côte d'Ivoire : 5,00%
- Guinée Bissau : 3,00%
- Mali : 9,00%
- Niger : 5,00%
- Sénégal : 9,00%
- Togo : 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

22 mars 2004

Au regard des évolutions favorables constatées au niveau de l'orientation de l'activité économique, de la maîtrise de l'inflation et de la consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 22 mars 2004. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,00% à 4,50% et le taux de pension de 4,50% à 4,00%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire, après les baisses de 150 points de base des taux directeurs en 2003, traduisait la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à soutenir la reprise économique constatée dans les Etats membres de l'Union, par un financement à un

moindre coût. Elle visait également à encourager les initiatives d'investissements nécessaires à la consolidation de l'activité économique.

16 juin 2005

La Banque Centrale a relevé les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques de 13,00% à 15,00% au Bénin, de 3,00% à 7,00% au Burkina et de 5,00% à 9,00% au Niger, à compter de la période de constitution commençant le 16 juin 2005. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA sont fixés comme suit, pour compter du 16 juin 2005 :

- Bénin : 15,00%
- Burkina : 7,00%
- Côte d'Ivoire : 5,00%
- Guinée Bissau : 3,00%
- Mali : 9,00%
- Niger : 9,00%
- Sénégal : 9,00%
- Togo : 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

24 août 2006

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a relevé ses taux directeurs de 0,25 point de pourcentage à partir du 24 août 2006. A compter de cette date, le taux de pension est passé de 4,00% à 4,25% et le taux d'escompte de 4,50% à 4,75%.

Cette décision qui vise à conforter la contribution de la politique monétaire à la stabilité macroéconomique, s'inscrit dans un contexte marqué par les inquiétudes suscitées notamment par l'évolution prévisible des prix au sein des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), de nature à entraver la réalisation de l'objectif de stabilité des prix et, par conséquent, d'une croissance économique saine et durable. Le

relèvement des taux directeurs de la BCEAO contribue à la maîtrise de l'inflation au sein de l'UMOA et, partant, à la sauvegarde de la compétitivité des économies des Etats membres.

1^{er} trimestre 2007

La conduite de la politique monétaire, au cours des trois premiers mois de l'année 2007, a été marquée notamment par le retour de la Banque Centrale sur le marché monétaire, avec le lancement d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités.

A travers la reprise de ses opérations le 5 février 2007, la BCEAO avait pour objectif de contenir les effets d'une diminution sensible de la liquidité bancaire en fin d'année 2006 sur le loyer de l'argent. Ces opérations devaient permettre de créer les conditions d'un recyclage optimal des disponibilités sur le marché interbancaire et de préserver la cohérence de la hiérarchie des taux sur le marché des capitaux à court terme.

Au terme du premier trimestre 2007, la Banque Centrale a organisé sept appels d'offres d'injection de liquidités. Les soumissions reçues ont évolué entre 18,1 et 40,9 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 3,975% à 5,500%.

2^e trimestre 2007

Au cours du deuxième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi le lancement d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités. Au terme de ce trimestre, treize appels d'offres d'injection de liquidités ont été organisés. Les soumissions reçues ont évolué entre 21,3 et 47,2 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 4,0000% à 4,3500%.

3^e trimestre 2007

Durant le troisième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. L'Institut d'émission a ainsi organisé treize appels d'offres d'injection de liquidités, portant à trente-trois le nombre total de ces opérations depuis leur reprise à compter du 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 11,7 et 41,7 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué dans un intervalle de 3,0000% à 4,2000%.

4^e trimestre 2007

Au cours du quatrième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé treize appels d'offres d'injection de liquidités, portant à quarante-six le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 29,9 et 97,8 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 3,3000% à 5,0000%.

1^{er} trimestre 2008

Durant le premier trimestre 2008, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé treize (13) appels d'offres d'injection de liquidités, portant à cinquante-neuf le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 65,1 et 135,5 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué à la baisse, en se situant dans un intervalle de 2,7500% à 4,4000% contre une plage de 3,3000% à 5,0000% le trimestre précédent.

2^e trimestre 2008

Poursuivant ses interventions sur le marché monétaire au cours du deuxième trimestre 2008, la Banque Centrale a organisé treize (13) appels d'offres d'injection de liquidités, portant à soixante-douze le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 97,8 et 147,9 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué dans un intervalle de 3,7500% à 4,2500%, contre une plage de 2,7500% à 4,4000% le trimestre précédent.

3^e trimestre 2008

Au cours du troisième trimestre 2008, la BCEAO, tenant compte des risques pesant sur la stabilité des prix au sein de l'Union, a décidé, à compter du 16 août 2008, du relèvement d'un demi ($\frac{1}{2}$) point de pourcentage de son principal taux d'intervention, en l'occurrence le taux de pension, pour le porter de 4,25% à 4,75%. Le taux d'escompte a été fixé à 6,75%.

En outre, la BCEAO a poursuivi ses opérations hebdomadaires d'injection de liquidités. Le montant mis en adjudication est resté stable à 100,0 milliards entre le 30 juin 2008 et le 30

septembre 2008. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,9720% à 4,5682% contre une plage de 3,9407% à 4,2331% le trimestre précédent.

4^e trimestre 2008

Dans le contexte du quatrième trimestre 2008 marqué par le début des répercussions de la crise financière sur l'activité économique, un niveau encore élevé de l'inflation et un rythme de croissance relativement soutenu des crédits à l'économie, la Banque Centrale a maintenu inchangé son principal taux directeur. Ainsi, le taux de pension est demeuré à 4,75%, son niveau en vigueur depuis le 16 août 2008.

En outre, la Banque Centrale a poursuivi ses opérations hebdomadaires d'injection de liquidités, en portant le montant mis en adjudication de 100,0 milliards le 30 septembre 2008 à 160,0 milliards le 31 décembre 2008. La conduite de ces opérations par la Banque Centrale a contribué à satisfaire les besoins en ressources des banques et à limiter les tensions sur les taux.

1^{er} trimestre 2009

La conduite de la politique monétaire, au cours du premier trimestre 2009, a été marquée par le renforcement du cadre opérationnel de la BCEAO sur le marché monétaire, qui s'est traduit depuis le 19 février 2009 par l'activation du guichet d'appels d'offres à un mois, en sus de celui à une semaine.

Ces actions de la BCEAO visaient à rassurer les banques sur la volonté de la Banque Centrale à couvrir leurs besoins de liquidité. Elles ont, par ailleurs, contribué à faire évoluer, en mars 2009, les taux du marché interbancaire à une semaine dans l'intervalle compris entre le taux minimum de souscription et celui de la pension. En effet, le taux interbancaire moyen à une semaine s'est inscrit à 4,71% en mars 2009 contre 4,87% en février 2009 et 6,02% en décembre 2008, se situant entre le taux minimum des appels d'offres à une semaine (3,7500%) et celui de la pension (4,7500%).

Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,8068% à 4,7490% contre une plage de 4,4986% à 4,7435% le trimestre précédent.

CHRONOLOGIE ECONOMIQUE ET POLITIQUE DES ETATS DE L'UNION

COTE D'IVOIRE

2 avril 2009 - Cérémonie de lancement, à Bouaké, de la campagne de sensibilisation des populations des Zones Centre, Nord et Ouest (CNO) à la reprise du paiement des factures d'eau et d'électricité, après sept ans d'interruption suite à la crise politique.

8-9 avril 2009 - Tenue à Abidjan du Salon sur la monétique destiné à promouvoir l'utilisation des moyens de paiement scripturaux en Côte d'Ivoire.

9 avril 2009 - Entrée en vigueur de l'arrêté interministériel relatif à la hausse de 10% de la facture d'électricité en Côte d'Ivoire.

14 avril 2009 - Signature par le Ministre de l'Economie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire, Monsieur Charles Koffi DIBY, et le Directeur des Opérations pour la Côte d'Ivoire de la Banque Mondiale, Monsieur Madani TALL, de l'accord du deuxième Don de Gouvernance Economique et de Redressement (DGER II).

17 avril 2009 - Démantèlement officiel des installations de la force Licorne sur l'axe routier Bouaké-Brobo.

21 avril 2009 - Tenue à Abidjan d'un atelier de réflexion sur les problèmes que connaît le réseau électrique. Au cours de cet atelier, le Ministre des Mines et de l'Energie a indiqué que la fraude et le vandalisme font perdre environ 30 milliards de FCFA par an au secteur de l'électricité.

24 avril 2009 - Inauguration par le Président de la République, S.E.M. Laurent GBAGBO, de la mine d'or de Bonikro dans la sous-préfecture de Hiré.

24-26 avril 2009 - Séjour du Directeur Général du Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO), Monsieur Jacques DIOUF, à Abidjan pour s'enquérir de la situation alimentaire du pays.

26 avril 2009 - Au terme des réunions de printemps des Institutions de Bretton Woods (Banque Mondiale et FMI), la Banque Mondiale

a octroyé un don de 18 millions de dollars (environ 9 milliards de FCFA) à la Côte d'Ivoire pour apurer une partie de l'échéance de la dette due par le pays à ladite Institution jusqu'en 2010.

29 avril 2009 - Pose de la première pierre du projet d'installation d'une turbine à gaz de 110 Mw sur le site de Vridi 2 (CIPREL III), par le Président du Conseil Economique et Social, Monsieur Laurent DONA-FOLOGO.

5 mai 2009 - Inauguration du lycée français Blaise Pascal par le Secrétaire d'Etat français chargé de la Coopération et de la Francophonie, Monsieur Alain JOYANDET, et le Ministre de l'Education Nationale, Monsieur Gilbert BLEU-LAINE.

13 mai 2009 - Le Président de la République, S.E.M. Laurent GBAGBO, a pris un décret pour fixer la date du premier tour de l'élection présidentielle au 29 novembre 2009.

15 mai 2009 - Les créanciers du Club de Paris ont convenu avec le Gouvernement ivoirien d'un accord de restructuration de la dette publique extérieure de la Côte d'Ivoire qui a obtenu une annulation de dette de 845 millions de dollars (environ 390,4 milliards de FCFA).

- Lancement par le Ministère de l'Agriculture et celui du Foncier rural et du Cadastre du site internet du domaine foncier rural (www.foncierrural.ci). Ce site recense tous les textes liés au cadre juridique et institutionnel du foncier rural.

18 mai 2009 - Tenue à Ouagadougou (Burkina-Faso) de la cinquième réunion du Cadre Permanent de Concertation (CPC) présidée par le Facilitateur, le Chef de l'Etat du Burkina-Faso, S.E.M. Blaise COMPAORE. Cette réunion a enregistré la participation du Président de la République, S.E.M. Laurent GBAGBO, du Premier Ministre, Monsieur Guillaume SORO, du Président du PDCI-RDA, Monsieur Henri Konan BEDIE et de celui du RDR, Monsieur Alassane Dramane OUATTARA. Les participants à la réunion ont entériné la date de l'élection présidentielle fixée au 29 novembre 2009.

19 mai 2009 - Signature à Washington DC (Etats-Unis), entre l'Association Internationale pour le Développement (AID) et la Côte d'Ivoire, d'une convention portant sur un don de 24,6 milliards de FCFA.

27 mai 2009 - Le Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, a rencontré le Directeur Général du Fonds Monétaire International (FMI), Monsieur Dominique STRAUSS-KHAN, lors de sa visite en Côte d'Ivoire. Au cours de cette rencontre ont été passées en revue les relations entre les deux Institutions, ainsi que les questions relatives à la crise financière et économique internationale.

3 juin 2009 - Le Chef de l'Etat, S.E.M. Laurent GBAGBO, a accordé une audience aux membres du Comité chargé de la réforme de la filière café-cacao.

15 juin 2009 - Le Conseil d'Administration de la BOAD approuve la mise en place d'un prêt de 14,3 milliards de FCFA pour le financement de la construction du pont Riviera-Marcory à Abidjan.

- Les Ministres en charge de l'environnement des pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) se sont réunis à Bamako, sous la présidence du Ministre ivoirien de l'Environnement et des Eaux et Forêts. L'objectif de cette rencontre était d'adopter « Le programme triennal » de mise en œuvre de la « Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement dans l'Espace UEMOA » (PCAE).

17 juin 2009 - Les Ministres en charge de l'Environnement et de l'Agriculture des pays de l'Union ont procédé au lancement officiel, à Bamako, du Programme Régional de Biosécurité de l'UEMOA.

20 juin 2009 - Au terme de sa tournée dans les régions des Montagnes, du Bafing et du Denguélé, le Président de la République, S.E.M. Laurent GBAGBO, a annoncé la création de trois Autorités de développement pour la reconstruction de la Zone Centre, Nord et Ouest.

22 juin 2009 - Fin de la 36^e session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de

Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à Abuja (Nigeria).

- Lancement du Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté et à la Réactualisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (PARP/OMD) par le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). D'un coût global de 8,8 milliards de FCFA, ce programme est cofinancé par le PNUD, la Côte d'Ivoire et d'autres partenaires au développement. Il porte sur l'agriculture, l'accès à l'eau potable, la promotion de la micro entreprise et de la microfinance.

26 juin 2009 - La Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) accorde 8 milliards de FCFA pour le financement du pont Riviera-Marcory. Cet appui fait partie de l'enveloppe globale de 32 milliards de FCFA approuvée par le Conseil d'Administration de cette banque, au titre des demandes d'autorisation de financement de projets pour différents Etats membres.

29 juin 2009 - Le Chef de l'Etat, S.E.M. Laurent GBAGBO accorde une audience au Président du Conseil d'Administration de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), M. Christian AVELANDE.

30 juin 2009 - Première rencontre entre le nouveau Président du Conseil des Gouverneurs de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), le Ministre de l'Economie et des Finances de Côte d'Ivoire, Monsieur Charles Koffi DIBY et les instances dirigeantes de la BIDC.

NIGER

1^{er} avril 2009 - Le Conseil des Ministres a examiné et adopté le projet de décret modifiant et complétant le décret n° 2005- 64/PRN/MFP/T du 11 mars 2005 portant approbation des Statuts de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

2 avril 2009 - Le Chef de l'Etat, S.E.M. Mamadou TANDJA, a reçu en audience une délégation de participants aux premières assises de la coopération décentralisée entre

le Niger et la France. La délégation était conduite par M. Charles JOSSELINE, ancien Ministre français à la Coopération et l'Ambassadeur de France au Niger, S.E.M. Alain HOLLEVILLE.

6 avril 2009 - Signature d'un accord de prêt d'un montant de 3,5 milliards de FCFA par le Ministre de l'Economie et des Finances, M. Ali Mahamane LAMINE ZEINE, et le Président de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), M. Christian Narcisse ADOVELANDE. Ce prêt est destiné au financement de la construction du barrage de Kandadji.

9 avril 2009 - Le Ministre de l'Elevage et des Industries Animales, M. Issiad Ag KATO, et M. Bryan ROWE, Président du groupe australien « Agriculture Africa » ont signé une convention relative à l'accord de prêt d'un montant de 16 milliards de FCFA, destiné à la construction et à l'exploitation du nouvel abattoir frigorifique de Niamey.

10 avril 2009 - Le Président de la République, S.E.M. Mamadou TANDJA, procède à la pose de la première pierre du nouvel abattoir frigorifique de Niamey.

14 avril 2009 - Le Chef de l'Etat, S.E.M. Mamadou TANDJA, a reçu en audience le Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), M. Philippe-Henri DACOURY-TABLEY. Leur entretien a porté sur les activités de la Banque Centrale, le dernier Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union qui s'est tenu à Ouagadougou, ainsi que sur la crise financière.

- Rencontre entre le Gouverneur de la BCEAO, M. Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, et les Directeurs Généraux des banques et établissements financiers du Niger.

18 avril 2009 - Le Chef de l'Etat, S.E.M. Mamadou TANDJA, a reçu en audience le Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), M. Abdoulaye BIO-TCHANE.

- Le Président de la BOAD, M. Abdoulaye BIO-TCHANE, et le Ministre de l'Economie et des Finances du Niger, M. Ali Mahamane LAMINE ZEINE, ont procédé à la signature d'une convention par laquelle la BOAD accorde un prêt

de 10 milliards de FCFA au Niger, dans le cadre de la réalisation du barrage de Kandadji, du programme de régénération des écosystèmes et de mise en valeur de la vallée du Niger.

22 avril 2009 - Le Chef de l'Etat, S.E.M. Mamadou TANDJA, a reçu en audience une délégation du Comité International de la Croix Rouge (CICR) conduite par le Chef des opérations pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Leur entretien a porté sur les activités du CICR au Niger.

- Ouverture de l'atelier national sur le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP), organisé à l'intention des députés et des représentants des organisations de la société civile.

- Installation officielle du Conseil National de la Recherche Agronomique du Niger (CNRA) par le Président de la République, S.E.M. Mamadou TANDJA.

23 avril 2009 - Adoption par le Conseil des Ministres du projet de loi autorisant la ratification de l'accord de prêt n° 1245P, d'un montant de quinze millions (15.000.000) de dollars américains, signé le 12 février 2009 à Vienne (Autriche), entre la République du Niger et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID), destiné au financement de la construction du Barrage de Kandadji.

- Signature d'une convention de prêt de 3 milliards de FCFA entre la Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC) et la Société Nigérienne de Charbon d'Anou Araren (SONICHAR).

25 avril 2009 - Visite au Niger du Ministre des Affaires Etrangères des Emirats Arabes Unis (EAU), Son Altesse Cheikh Abdullah Bin ZAYED AL NAHYAN. Cette visite s'inscrit dans le cadre du renforcement des liens d'amitié et de coopération qui unissent le Niger et les Emirats Arabes Unis.

28 avril 2009 - Examen et adoption du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 70-17 du 27 août 1970 portant création d'un Etablissement étatique chargé de la commercialisation des produits vivriers dénommé Office des Produits Vivriers du Niger (OPVN).

29 avril 2009 - Le Chef de l'Etat, S.E.M. Mamadou TANDJA, a reçu en audience le Secrétaire Général de la Ligue Islamique Mondiale, Dr Abdelmohsen ATTURKY.

1^{er} mai 2009 - Le Chef de l'Etat, S.E.M. Mamadou TANDJA, a reçu en audience le Président Directeur Général du Groupe Nestlé, M. Paul BULCKE. Leur entretien a porté sur les activités du Groupe Nestlé au Niger et sur la possibilité d'élargissement des domaines de coopération.

4 mai 2009 - Pose de la première pierre de la mine uranifère d'Imouraren par le Président de la République, S.E.M. Mamadou TANDJA.

7 mai 2009 - Signature de l'acte consacrant l'établissement officiel des relations diplomatiques entre la République du Niger et l'Australie.

15 mai 2009 - Le Chef de l'Etat, S.E.M. Mamadou TANDJA, a reçu en audience une délégation du Conseil des Sages de la CEDEAO conduite par M^{me} Sira DIOP.

- Lancement officiel de la campagne agricole 2009 par le Ministre du Développement Agricole.

19 mai 2009 - Pose de la première pierre du port sec de Dosso par le Président de la République, S.E.M. Mamadou TANDJA, en présence du Dr Boni YAYI, Président de la République du Bénin.

21 mai 2009 - Le Chef de l'Etat, S.E.M. Mamadou TANDJA, a reçu en audience le Chef de la Délégation de la Commission Européenne au Niger, M. Hans-Peter SCHADEK. Leur entretien a porté sur les domaines de coopération entre le Niger et l'Union Européenne.

22 mai 2009 - Examen et adoption de la proposition de loi modifiant la loi instituant l'Ordre national des experts comptables et des comptables agréés.

26 mai 2009 - Signature par le Président de la République, S.E.M. Mamadou TANDJA, d'un

décret portant dissolution de l'Assemblée Nationale.

2 juin 2009 - Le Chef de l'Etat, S.E.M. Mamadou TANDJA, a reçu en audience M. Abdoulsalami ABOUBAKAR, Président du Conseil des Sages de la CEDEAO et Envoyé Spécial du Président du Nigeria, S.E.M. Oumarou MOUSSA YAR ADUA, Président en exercice de la CEDEAO. L'entretien a porté sur la situation politique au Niger.

11 juin 2009 - Signature d'une convention de partenariat pour le renforcement des capacités du Centre de Formation des Cadres de l'Alphabétisation entre le Ministre de l'Education Nationale, Dr Ousmane SAMBA MAMADOU, et le Directeur Général de l'Organisation Islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO), Dr Abdulaziz OTHMAN ALTWAJIR.

12 juin 2009 - Le Président de la République, S.E.M. Mamadou TANDJA, a reçu en audience le Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale de la République du Bénin, M. Issifou Kogui N'DOURO, porteur d'un message du Président Boni YAYI.

19 juin 2009 - Le Président de la République, S.E.M. Mamadou TANDJA, a reçu en audience le Secrétaire Exécutif du Comité permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), M. Alhousseini BRETAUDEAU. Leur entretien a porté sur la vie du CILSS et la situation alimentaire dans les pays membres de cette organisation.

20 juin 2009 - Signature par le Président de la République, S.E.M. Mamadou TANDJA, du décret portant convocation du corps électoral pour les élections législatives anticipées prévues le 20 août 2009.

26 juin 2009 - Le Président de la République, S.E.M. Mamadou TANDJA, a reçu en audience l'Envoyé Spécial du Président de la Commission de l'Union Africaine, M. Ambroise NIYONSABA, porteur d'un message du Président de la Commission de l'Union Africaine, M. Jean PING.

REPERTOIRE LEGISLATIF

01 COOPERATION INTERNATIONALE, RELATIONS INTERNATIONALES

MALI

Décret n° 08-651/P-RM du 27 octobre 2008 portant approbation du marché relatif au contrôle et à la surveillance des travaux de renforcement du tronçon Bougouni-Sikasso de la route Communautaire CU2A.

Journal officiel de la République du Mali, 05/12/08, n° 49, p.1926.

02 POLITIQUE ECONOMIQUE, POLITIQUE SOCIALE, PLANIFICATION

MALI

Décret n° 08-669/P-RM du 30 octobre 2008 portant ratification du protocole relatif au mécanisme de prévention de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD), adopté à Bamako le 15 mai 2004.

Journal officiel de la République du Mali, 05/12/08, n° 49, p.1934.

MALI

Arrêté n° 07-0689/MA-SG du 22 mars 2007 portant modification de l'arrêté n° 02-2245/MAEP-SG du 29 octobre 2002 relatif à la création du Comité National de Pilotage et de l'Unité de Coordination du Projet d'Appui au Développement Rural de la Région de Mopti (PADER- Mopti).

Journal officiel de la République du Mali, 12/12/08, n° 50, p.1990.

TOGO

Loi n° 2009-005 du 4 mai 2009 autorisant la ratification du protocole A/P3/12/01 sur la lutte contre la corruption signé à Dakar, le 21 décembre 2001.

Journal officiel de la République du Togo, 04/05/09, n° 14 bis, p.8.

TOGO

Loi n° 2009-006 du 4 mai 2009 autorisant la ratification de la convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption adoptée à Maputo, le 11 juillet 2003.

Journal officiel de la République du Togo, 04/05/09, n° 14 bis, p.8.

03 CONDITIONS ECONOMIQUES, RECHERCHE ECONOMIQUE, SYSTEMES ECONOMIQUES

MALI

Loi n° 08-44 du 1^{er} décembre 2008 portant ratification de l'accord de prêt, signé à Tunis le 13 octobre 2008, entre la République du Mali et le Fonds Africain de Développement (FAD) pour le financement du Programme d'Appui à la Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (PACSER).

Journal officiel de la République du Mali, 01/01/09, n° 1, p.36.

07 AGRICULTURE

MALI

Arrêté n° 07-0633/PIPME-SG du 13 mars 2007 portant agrément pour la mise en place d'un centre d'insémination artificielle et de transformation embryonnaire à Bamako.

Journal officiel de la République du Mali, 26/12/08, n° 52, p.2067.

08 INDUSTRIE

MALI

Loi n° 08-045 du 15 décembre 2008 portant ratification de l'accord de financement additionnel du Projet énergie domestique, signé à Bamako le 3 octobre 2008, entre le Gouvernement de la République du Mali et

l'Association Internationale pour le Développement (IDA).

Journal officiel de la République du Mali, 01/01/09, n° 1, p.36.

TOGO

Décret n° 2009-065/PR du 30 mars 2009 portant modalités de gestion, de répartition et de suivi des aides et avantages d'ordre économique et financier accordés à la presse.

Journal officiel de la République du Togo, 30/03/09, n° 9, p.1.

11 FINANCES PUBLIQUES, OPERATIONS BANCAIRES, RELATIONS MONETAIRES INTERNATIONALES

MALI

Loi n° 08-036 du 7 novembre 2008 portant ratification de l'ordonnance n° 08-006/P-RM du 25 septembre 2008 autorisant la ratification du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), signé à Ouagaougou (Burkina Faso), le 20 janvier 2007.

Journal officiel de la République du Mali, 12/12/08, n° 50, p.1963.

MALI

Loi n° 08-039 du 21 novembre 2008 portant ratification de l'ordonnance n° 08-005/P-RM du 25 septembre 2008 autorisant la ratification de l'accord de prêt, signé à Bamako le 11 juin 2008, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour le financement partiel du Programme Intégré de Développement Rural de la Région de Kidal.

Journal officiel de la République du Mali, 01/01/09, n° 1, p.2.

MALI

Loi n° 08-040 du 21 novembre portant ratification de l'ordonnance n° 08-004/P-RM du 15 septembre 2008 autorisant la ratification de l'accord de financement du Projet régional de facilitation des transports et du transit en Afrique de l'Ouest, signé à Bamako le 17 juillet 2008, entre la République du Mali et l'Association Internationale de Développement.

Journal officiel de la République du Mali, 02/01/09, n° 1, p.2.

MALI

Loi n° 08-041/ du 21 novembre 2008 portant ratification de l'ordonnance n° 08-008/P-RM du 29 septembre 2008 autorisant la ratification de l'accord de prêt, signé le 30 juillet 2008 à Tunis, entre le Gouvernement de la République du Mali et le Fonds Africain de Développement (FAD), pour le financement du Projet d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans les régions de Gao, Koulikoro et Ségou.

Journal officiel de la République du Mali, 02/01/09, n° 1, p.2.

13 TRAVAIL, RESSOURCES HUMAINES

MALI

Décret n° 08-718/P-RM du 28 novembre 2008 portant majoration des traitements indiciaires des fonctionnaires et des salaires de base du personnel de l'Administration relevant du Code du Travail, du personnel enseignant contractuel de l'Etat et des Collectivités Territoriales.

Journal officiel de la République du Mali, 26/12/08, n° 52, p.2047.

LISTE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DE LA BCEAO

Périodiques

- 1 - Rapport annuel de la BCEAO – de 1956 à 2007 (annuel)
- 2 - Notes d'Information et Statistiques – de 1956 à 2004
 - Statistiques monétaires (mensuel)
 - Statistiques économiques (trimestriel)
 - Etudes et recherche (trimestriel)
 - Informations générales (trimestriel)
- 3 - Bulletin mensuel de conjoncture - d'octobre 2005 à janvier 2009
- 4 - Bulletin mensuel de statistiques monétaires et financières - de janvier 2005 à avril 2009
- 5 - Note trimestrielle d'information - de mars 2005 à juin 2009
- 6 - Annuaire statistique - 2004, 2005, 2006, 2007
- 7 - Annuaire des banques et établissements financiers – de 1967 à 2007
- 8 - Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers (annuel)
 - Bilans des banques et établissements financiers – de 1967 à 2003
 - Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers – 2004, 2005, 2006
- 9 - Recueil des textes légaux et réglementaires – 2003
- 10 - Monographies des Systèmes Financiers Décentralisés (annuel) – de 1993 à 2005
- 11 - Perspectives économiques des Etats de l'UEMOA (2006, 2007)
- 12 - Revue de la stabilité financière dans l'UEMOA (2006, 2008)
- 13 - Revue Economique et Monétaire (juin 2007, décembre 2007, juin 2008)

Ouvrages

- 14 - Plan Comptable Bancaire de l'UMOA (4 volumes) – Dakar, Edition BCEAO, août 1994
 - Recueil des instructions relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des opérations bancaires
 - Volume I : Cadre réglementaire général
 - Volume II : Documents de synthèse
 - Volume III : Transmission des documents de synthèse
- 15 - Histoire de l'UMOA (3 tomes en français et en anglais) – Paris, Edition Georges Israël, janvier 2000
- 16 - Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) (4 tomes)
 - Plan comptable général des entreprises – Paris, Edition Foucher, décembre 1996
 - Guide d'application – Paris, Edition Foucher, octobre 1997
 - Système minimal de trésorerie – Paris, Edition Foucher, octobre 1997
 - Tableaux de passage – Paris, Edition Foucher, octobre 1997
- 17 - Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA)
 - Liste intégrale des comptes et états financiers - Dakar, Edition BCEAO, 2005
- 18 - Méthodologie d'Analyse Financière – Dakar, Edition BCEAO, 2004

ACHEVE D'IMPRIMER SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE DE LA BCEAO
SEPTEMBRE 2009



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga
BP 3108 - Dakar - Sénégal
www.bceao.int